



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2023-2027



*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
1. LE CONTEXTE	8
1.1 LE CADRE NATIONAL.....	8
1.2 LE CADRE TERRITORIAL	9
2. LES MISSIONS PRIORITAIRES DE LA CCI DE CORSE FINANCEES PAR LA TCCI	19
2.1 AXE 1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	21
2.1.1 <i>Objectif visé par l'axe</i>	21
2.1.2 <i>Mise en œuvre</i>	21
2.1.3 <i>Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie</i>	25
2.1.4 <i>Evaluation de l'axe</i>	26
2.2 AXE 2 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS TRANSITIONS NUMERIQUES, ECONOMIQUES ET RH	27
2.2.1 <i>Objectif visé par l'axe</i>	27
2.2.2 <i>Mise en œuvre</i>	27
2.2.3 <i>Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie</i>	32
2.2.4 <i>Evaluation de l'axe</i>	32
2.3 AXE 3 : ANTICIPER, ORIENTER, FORMER ET RECRUTER	33
2.3.1 <i>Objectif visé par l'axe</i>	33
2.3.2 <i>Mise en œuvre</i>	33
2.3.3 <i>Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie</i>	35
2.3.4 <i>Evaluation de l'axe</i>	35
2.4 AXE 4 : ENTREPRENDRE ET TRANSMETTRE.....	37
2.4.1 <i>Objectif visé par l'axe</i>	37
2.4.2 <i>Mise en œuvre</i>	37
2.4.3 <i>Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie</i>	40
2.4.4 <i>Evaluation de l'axe</i>	41
2.5 AXE 5 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES A L'INTERNATIONAL.....	42
2.5.1 <i>Objectif visé par l'axe</i>	42
2.5.2 <i>Mise en œuvre</i>	42
2.5.3 <i>Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie</i>	44
2.5.4 <i>Evaluation de l'axe</i>	45

2.6	AXE 6 : REPRESENTER LES INTERETS DES ENTREPRISES	46
2.6.1	Objectif visé par l'axe.....	46
2.6.2	Mise en œuvre	46
2.6.3	Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie.....	48
2.6.4	Evaluation de l'axe.....	48
3.	L'EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIONS DES CCI.....	49
4.	LES MODALITES DE FINANCEMENT ET D'AFFECTATION DE LA TCCI SUR LES MISSIONS PRIORITAIRES.....	49
5.	LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA COM.....	52
6.	LES MODALITES D'EVALUATION DE LA COM.....	53

PREAMBULE

A. LE CADRE CONTEXTUEL DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) sont des établissements publics à caractère administratif de l'État, placées sous la tutelle du Ministre en charge de l'économie et des finances et régies par le code de commerce. Les établissements du réseau des CCI ont en leur qualité de corps intermédiaire de l'Etat, une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services. Ils contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises.

A cet effet, chaque établissement du réseau peut assurer, dans le respect, le cas échéant, des schémas sectoriels qui lui sont applicables :

- 1° Les missions d'intérêt général qui lui sont confiées par les lois et les règlements ;
- 2° Les missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des créateurs et repreneurs d'entreprise et des entreprises, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de droit de la concurrence ;
- 3° Une mission d'appui et de conseil pour le développement international des entreprises et l'exportation de leur production, en partenariat avec Business France ;
- 4° Une mission en faveur de la formation professionnelle initiale ou continue grâce notamment aux établissements publics et privés d'enseignement qu'il crée, gère ou finance ;
- 5° Une mission de création et de gestion d'équipements, en particulier portuaires et aéroportuaires ;
- 6° Les missions de nature concurrentielle qui lui ont été confiées par une personne publique ou qui s'avèrent directement utiles pour l'accomplissement de ses autres missions ;
- 7° Toute mission d'expertise, de consultation ou toute étude demandée par les pouvoirs publics sur une question relevant de l'industrie, du commerce, des services, du développement économique, de la formation professionnelle ou de l'aménagement du territoire, sans préjudice des travaux dont il pourrait prendre l'initiative.

Par ailleurs, le réseau des CCI de France a connu au cours de la période 2010-2020 de nombreuses réformes destinées à enclencher une profonde mutation et inscrire l'action consulaire dans une logique de performance et d'efficacité (tendant vers la mutualisation et la rationalisation des actions), au service de la modernité et du dynamisme, en phase avec l'évolution de la société.

Ce processus a été encore accéléré avec les effets de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ; et encore plus récemment avec la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 PACTE (Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) qui renforce encore les possibilités en matière de collaboration et de partenariat entre les CCI et les collectivités territoriales.

Acteurs engagés du développement économique au cœur des dynamiques territoriales et entrepreneuriales, les CCI ont pour ambition :

- D'accompagner la transformation des entreprises, en proposant une offre de services et de conseil visant un niveau de qualité homogène dans tous les territoires ;
- De favoriser le développement économique des territoires, en mobilisant les énergies et en donnant du sens et de la cohérence à l'action collective ;
- De répondre aux besoins en compétences de l'économie française en accompagnant les individus dans un parcours de réussite par des formations professionnelles à haute employabilité.

B. LE SCHEMA D'ORGANISATION CONSULAIRE EN CORSE ET SES MISSIONS

En Corse, le réseau consulaire est doté d'une Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, conformément au décret du 8 octobre 2010 (ayant pris effet au 1^{er} janvier 2011), dont le siège se situe à Bastia. Par la suite, et conformément au décret n°2019-885 du 22 août 2019, les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) sont devenues le 1^{er} janvier 2020, des Chambres de Commerce et d'Industrie Locales (CCIL) dans le cadre d'une CCI de Corse unique.

Ainsi, la CCI de Corse poursuit son engagement au service du territoire et de ses acteurs, en répondant à sa mission première, répondre aux besoins de ses ressortissants, tout en participant à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques. Autrement dit, trois missions que l'on peut reformuler ainsi :

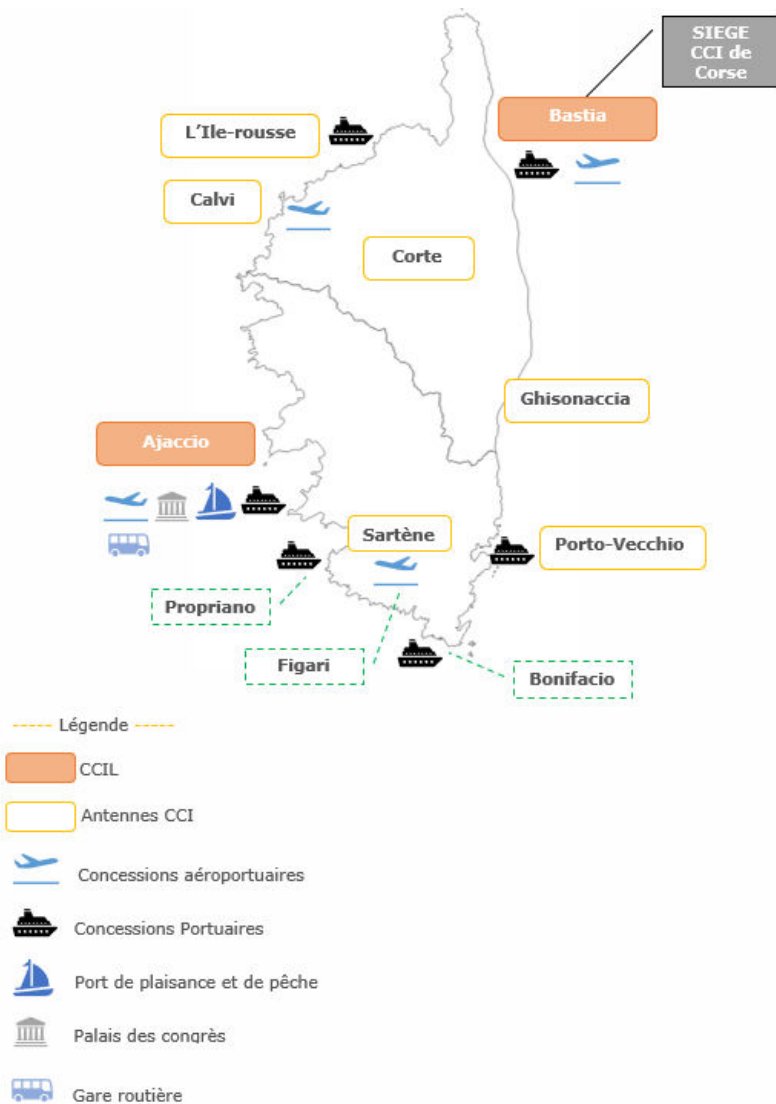
- L'expression des attentes et des besoins des chefs d'entreprise, afin que ceux-ci soient dûment pris en compte par les politiques publiques ;
- La traduction sur le terrain des politiques publiques édictées par les représentations politiques, et notamment le gouvernement dans le cas général ;
- La coordination locale en matière d'accompagnement, qui revêt un caractère particulièrement important dans le cas de la Corse, puisque le leadership du développement économique y est institutionnellement dévolu à la Collectivité de Corse (CdC).

En 2022, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse comptait 25 670 ressortissants.

De la carte proposée ci-dessous, se distinguent nettement l'implantation des deux Chambres de Commerce et d'Industrie Locales au sein des deux plus grandes agglomérations de l'île, Bastia et Ajaccio. En Corse, la représentation consulaire est assurée grâce à ses diverses antennes implantées en différents points stratégiques du territoire (Ajaccio, Bastia, mais aussi Porto-Vecchio, Corte, L'Ile-Rousse, Calvi, Ghisonaccia et Sartène), et qui permettent ainsi d'offrir un service de proximité, aux acteurs économiques, au sein d'un territoire profondément marqué par sa ruralité. Ainsi, près des trois quarts des ressortissants de la CCI de Corse (71%) se situent en moyenne à moins de 30 minutes d'une antenne consulaire.

Par ailleurs, la CCI de Corse gère plusieurs infrastructures dont :

- En propre : le Palais des Congrès d'Ajaccio – seul équipement de cette nature répertorié en Corse – qui contribue au développement du tourisme d'affaires ;
- Par voie de concession : 4 aéroports internationaux, 6 ports de commerce et un port de plaisance et de pêche.



A la lumière de cette carte, il semble important de rappeler les spécificités du cadre d'intervention de la CCI de Corse : ainsi, une étude commandée par la CCI de Corse à un cabinet avait permis en 2019 d'estimer plus précisément l'impact lié à l'insularité sur la performance économique des entreprises. Le surcoût avait alors été estimé à plus de 10% du chiffre d'affaires pour les entreprises insulaires.

En effet, **la spécificité géographique du territoire corse, liée essentiellement au fait maritime et à la situation périphérique qui engendrent un isolement accru, impactera nécessairement les caractéristiques socio-économiques en matière de développement sur l'île. Par ailleurs, l'association d'une faible densité moyenne de population (39,6 hab / km² en 2020) et d'un relief accidenté, contraignant fortement les infrastructures de transport interne, rend en outre plus problématique la construction de dynamiques territoriales**, et suscite un émiettement des acteurs tant publics que privés. Dans ce contexte, la CCI de Corse constitue un acteur de 1^{er} ordre en matière de développement économique, rendu possible grâce au maillage territorial de son action.

Enfin, la CCI de Corse est également dotée d'un organisme de formation unique, CCI Formation Corsica, issu de la réorganisation de l'offre de formation proposée à l'échelle insulaire par le réseau consulaire. Ainsi, les deux établissements de formation, implantés dans les deux principales agglomérations de l'île, sont regroupés au sein d'une même structure, au service d'une offre de formation diversifiée avec :

- De la formation professionnelle continue (ForPro)...
- Des formations diplômantes en alternance (CFA, Ecole de Commerce et de Management Corsica) ;
- Un parcours Grande Ecole (Bastia KEDGE BUSINESS SCHOOL seule école de commerce en Corse).

Malgré la complexité de son périmètre d'intervention, la CCI de Corse endosse pleinement son rôle d'acteur économique de proximité, au service du développement territorial.

1. Le contexte

Il est à noter que la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) doit non seulement répondre aux obligations réglementaires mais également être en cohérence avec les différents documents à portée stratégique et opérationnelle.

1.1 Le cadre national

Ainsi, les articles L.712-2 et R.712-21 du Code de Commerce précisent les relations entre les autorités de tutelle, CCI France et les chambres de commerce et d'industrie, comme suit :

- Un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) signé entre l'État et CCI France le 12/04/2023, qui fixe notamment les missions prioritaires du réseau des CCI financées en tout ou partie par la TFC/TCCI. Ce COP contient également des indicateurs d'activité et de performance adaptés aux priorités retenues ;
- Des Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM) conclues entre les CCI de région, le préfet de région et CCI France, établies en conformité avec le COP (axes, thématiques, objectifs et indicateurs). Ces COM tiennent compte d'une part du schéma régional d'organisation des missions des CCI de chaque région, et d'autre part des différents schémas régionaux (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et schéma régional d'aménagement du territoire et de développement durable). Ils permettent le pilotage opérationnel du réseau en région ;
- Le bilan annuel des COM est réalisé en région au travers d'un rapport d'exécution (« Rex COM ») et transmis à CCI France pour consolidation.

La répartition de la TCCI par CCI France tient notamment compte de l'évaluation des COM, tout en assurant la péréquation nécessaire pour tenir compte des particularités locales. Le non-respect des dispositions prévues dans le COP peut justifier, après débat contradictoire, une modulation à la baisse du montant de la TCCI selon les modalités définies par les instances de CCI France.

Comme évoqué précédemment, la mise en œuvre de la loi PACTE a eu un impact majeur sur les missions des CCI. Elle prévoyait :

- Une révision du périmètre de leurs missions ;
- Un nouveau cadre de relations entre l'État et la tête de réseau, CCI France, réduisant le champ d'actions et de financement par la TCCI sur cinq missions prioritaires, six missions depuis le COP signé en avril 2023.

Cette loi visait notamment à transformer le réseau CCI pour permettre aux chambres consulaires de développer leurs propres activités dans le champ dit « concurrentiel » en facturant de nouveaux services et pouvoir ainsi diversifier leurs ressources.

1.2 Le cadre territorial

a) Les principaux documents cadres de référence

La Corse bénéficie d'un dispositif institutionnel original dont la compréhension apparaît indispensable dans le cadre de la rédaction de la Convention d'Objectifs et de Moyens.

La Collectivité de Corse (CdC) assume en effet de nombreuses prérogatives en matière de politiques publiques, selon les termes de la loi du 22 janvier 2002. Plus particulièrement, elle s'est vue confier un rôle de chef de file en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Elle exerce à titre principal, son action économique au travers de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC).

Les pages suivantes présentent quelques grands enseignements issus des documents cadres.

Le CPER 2021-2027¹

Le Contrat de Plan Etat-Région a pour finalité la contractualisation des investissements publics au sein de priorités communes à l'Etat, la région et les autres collectivités locales. Le CPER 2015-2020 était structuré autour des six thématiques suivantes :

- La mobilité multimodale ;
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- La transition écologique et énergétique ;
- Le développement numérique ;
- L'emploi, l'orientation et la formation professionnelle ;
- Le volet territorial.

Durant cette période de contractualisation, 214 millions d'euros ont été versés à la Corse au titre du CPER.

La future contractualisation prévue pour la période 2021-2027 devrait retrouver les six thématiques figurant dans l'ancienne programmation. De nouveaux axes thématiques y seront intégrés. Enfin, les crédits alloués au programme devraient augmenter pour répondre à la crise sanitaire.

¹<https://www.europa.corsica/obtenir-une-aide-europeenne/les-aides-contractualisees-avec-letat/presentation-cper/>

Le PADDUC

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) prévu par la loi du 5 décembre 2011 « *définit une stratégie de développement durable du territoire en fixant les objectifs de la préservation de l'environnement de l'île et de son développement économique, social, culturel et touristique, qui garantit l'équilibre territorial et respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme* ».

Cinq grandes orientations stratégiques avaient été actées :

- « Diminuer les facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur
- Réduire les inégalités sociales et territoriales
- Réduire les fractures et les déséquilibres spatiaux, lutter contre les inégalités et la précarité
- Une gestion durable des ressources naturelles du territoire
- Une économie au service de la création d'emplois et du partage des richesses produites ».

A ces 5 orientations stratégiques, le PADDUC inscrira également la nécessité de « mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement ».

Le document de planification stratégique fait actuellement l'objet d'une révision.

Le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC)

Le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC)¹ fait suite au Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) dont la programmation des projets s'est achevée le 31 décembre 2020. Le nouveau plan (PTIC), prévu pour une durée de cinq années poursuit l'objectif du PEI de résorber le déficit en infrastructures de la Corse. Ce programme d'investissement propose une contractualisation entre l'Etat et les maîtres d'ouvrage concernés par les investissements : un nombre limité de projets ayant un intérêt public majeur sera financé.

Dans la délibération N° 21/006 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE portant sur les éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'état du Plan de Transformation, d'innovation et d'Investissement pour la Corse, plusieurs axes d'intervention potentiels, fruits d'une réflexion entre les services de la Collectivité de Corse et de l'Etat, ont été identifiés.

Axes potentiels¹	
Axe 1 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire, en poursuivant l'indispensable mise à niveau des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eau : Stations d'épuration, réseaux d'assainissement ; eau brute et réseaux pluviaux 2. Ports de commerce & ports de plaisance 3. Chemins de Fer 4. Aéroports 5. Réseaux routiers interurbains, ruraux et urbains 6. Pistes cyclables, mobilités urbaines et mobilités douces 7. Aménagement du territoire 8. Numérique 9. Habitat et logement 10. Renouveau urbain 11. Foncier 12. Zones d'activité 13. Bâtiments publics 14. Intermodalités
Axe 2 : Accompagner les dynamiques de développement durable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion des déchets 2. Gestion des risques et submersion marine et inondations 3. Energie 4. Agriculture 5. Gestion des milieux aquatiques 6. Adaptation aux changements climatiques 7. Qualité de l'air 8. Aménagements paysagers et valorisation des sites remarquables 9. Projets alimentaires territoriaux
Axe 3 : Développer les équipements collectifs dans les secteurs éducatif, culturel et médico-social et sportif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Culture et patrimoine 2. Enseignement supérieur et recherche 3. Enseignement secondaire 4. Santé / médico-social 5. Equipements sportifs

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I)²

Ce schéma constitue sans nul doute le document cadre de référence à l'échelle insulaire pour la définition de l'action publique en matière de développement économique en Corse, une île marquée par un certain nombre de difficultés.

Une révision du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté le 14 décembre 2016, a été initiée par l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) au cours du 1^{er} semestre 2022. Le document cadre révisé, adopté le 1^{er} juillet 2022, s'inscrit globalement dans la continuité du « Riacquistu economicu è suciale » engagé dès fin 2016, et ce dans un contexte fortement instable, marqué par la crise géopolitique internationale et après les effets de la crise sanitaire sur l'économie locale de ces dernières années.

La mise en œuvre contrariée du précédent SRDE2I a réaffirmé la nécessité de répondre à un certain nombre d'enjeux, dont la nécessité de tendre vers **un modèle de développement innovant et durable**. L'effort est donc orienté sur l'accompagnement à la transition numérique, énergétique et écologique des acteurs privés, pour réduire les dépendances vis-à-vis de l'extérieur, dépendances dont les effets ont été particulièrement notables durant la crise sanitaire. De même, l'innovation sociale devra être soutenue et notamment en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Aussi, la stratégie de relance, y compris de relance sociale poursuivie au travers de ce document cadre, s'appuie sur le potentiel de l'appareil de production locale. Pour ce faire, l'action économique publique doit pouvoir accompagner les filières « clefs » de production de biens et services, notamment les secteurs de l'agro-alimentaire, de la construction, du transport et de la logistique, et bien entendu le tourisme et les services plus globalement.

L'ambition affichée au travers de ce schéma de développement économique révisé vise bien la nécessité de revoir les équilibres et les fondements du modèle de développement insulaire, davantage tourné vers une économie de production. Ainsi, outre le soutien apporté aux filières « clefs », l'action publique doit pouvoir encourager la structuration et le développement de filières émergentes ou dites « d'avenir », parmi lesquelles les secteurs d'activité composant l'économie de la mer, l'aéronautique, ou encore les industries culturelles et créatives.

Enfin, l'économie de proximité notamment pour les territoires ruraux, ou encore la préservation des équilibres commerciaux entre centre et périphérie pour les territoires les plus urbains, restent au cœur des préoccupations, pour sauvegarder l'habitabilité de ces espaces.

Alors plusieurs leviers d'action ont été identifiés pour répondre à ces enjeux, défis, y compris en termes d'accompagnement aux filières, aux acteurs économiques :

- La nécessité d'inscrire l'action économique au plus près des territoires, en se fondant sur la complémentarité et la coordination des actions. Il est question également de territorialisation de l'action, des projets et des outils (y compris pour le financement) ;
- Le soutien aux démarches de coopération et de partenariat développées à l'international ;
- La simplification et la lisibilité des parcours d'accompagnement aux entreprises ;
- Ou encore, la capitalisation des opportunités autour de l'économie sociale et solidaire.

² Agence de Développement Economique de la Corse, Ecnunia 2030, Revisione di u schema regionale di sviluppu economicu di a Corsica, 95 pages

Axes thématiques	Objectifs
Axe thématique n°1. Développer une économie durable de production	Améliorer la capacité des acteurs à coopérer pour accroître la compétitivité de l'écosystème corse
	Assurer la transition vers une agriculture de production soutenable
	Soutenir et transformer le secteur de la construction
	Vers un modèle touristique durable pour la Corse
	Mettre au service du développement économique de la Corse un système de transport durable
	Valoriser les secteurs émergents pour diversifier la structure productive de la Corse
	Redynamiser et pérenniser le commerce de proximité
Axe thématique n°2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale	Renforcer la visibilité, la lisibilité et la structuration de l'ESS en Corse
	Imaginer et mettre en œuvre les outils du développement de l'ESS
	Adapter le financement de l'ESS aux nouveaux enjeux
Axe thématique n°3. Agir au service du développement économique dans les territoires	Coordonner efficacement l'action économique dans les territoires
Axe thématique n°4. Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement	Identifier et saisir chaque opportunité offerte par les territoires
	Moderniser le système de financement pour faire face aux multiples défis de demain
Axe thématique n°5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée	Créer un espace de coopération à l'échelle européenne et Méditerranéenne
	Créer un environnement favorable au rayonnement commercial de la Corse
	Rechercher de nouveaux partenaires pour soutenir le développement des entreprises exportatrices dans un contexte incertain
Axe thématique n°6. Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier	Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier
Axe thématique 7. Contribuer au dynamisme des industries culturelles par la valorisation de la langue et de la culture corses	Promouvoir des actions notamment dans le domaine des industries culturelles autour de la langue et de la culture corses
Axe thématique 8. Valorisation de et par la langue corse	S'appuyer sur l'atout que constitue la langue corse, facteur d'identité, pour contribuer au dynamisme de l'économie insulaire, à son rayonnement à l'international
Axe thématique 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique	Améliorer l'efficacité et la coordination de l'action publique
	Garantir le suivi de la mise en œuvre du schéma et communiquer sur les résultats

Les axes thématiques du SRDE2I révisé 2022

Défis	Objectifs
Défi sociétal n°1. La relance sociale	Préserver la capacité des publics fragiles à s'insérer dans la société
Défi sociétal n°2. L'autonomie économique	Sécuriser et renforcer les capacités financières et d'intervention de la Collectivité de Corse
Défi sociétal n°3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant	Accompagner la structuration d'un réseau territorial d'innovation Assurer le financement des innovations technologiques Renforcer les relations entre le monde de la recherche et le tissu économique pour faciliter la transition énergétique et écologique Accompagner et consolider la transition numérique des entreprises Promouvoir l'innovation sociale pour relever les défis de la société Corse Mettre l'innovation au service de la transition et de l'autonomie énergétiques Accélérer la transition écologique et promouvoir l'économie circulaire
Défi sociétal n°4. L'égalité professionnelle femmes-hommes	Contribuer sur le plan économique à l'accélération de la dynamique de l'égalité femmes-hommes

Les défis sociétaux inscrits au titre du SRDE2I révisé 2022

Il a été acté que le SRDE2I révisé alimenterait la partie économique du PADDUC, considérant les synergies existantes et incontournables entre le SRDE2I et le volet « diversifier l'économie pour un développement territorial durable ».

Par ailleurs, la loi PACTE (article L.711-8 du code de commerce et deuxième alinéa de l'article 5-1 du code de l'artisanat) renforce les liens entre les orientations stratégiques édictées par la Collectivité de Corse, au travers du SRDE2I, et celles décidées par le réseau consulaire, par le biais d'une convention signée entre les deux parties pour la mise en œuvre du SRDE2I ; cette convention CdC-chambres consulaires devant être signée au plus tard 6 mois après la signature du SRDE2I.

En outre, dans son article 43, la loi PACTE rendait obligatoire l'élaboration d'un **plan de mutualisation au sein de chaque territoire entre la CCI de région et la CMA de région**. Une convention-cadre de partenariat a été signée dans ce sens le 6 octobre 2022, précisant ainsi les modalités de mise en œuvre des actions de mutualisation, dans la perspective de proposer un accompagnement global au bénéfice de leurs ressortissants, pour une durée de 3 ans. Ce rapprochement permet ainsi d'enrichir de part et d'autre l'offre d'accompagnement proposée, y compris dans une logique de proximité de l'action.

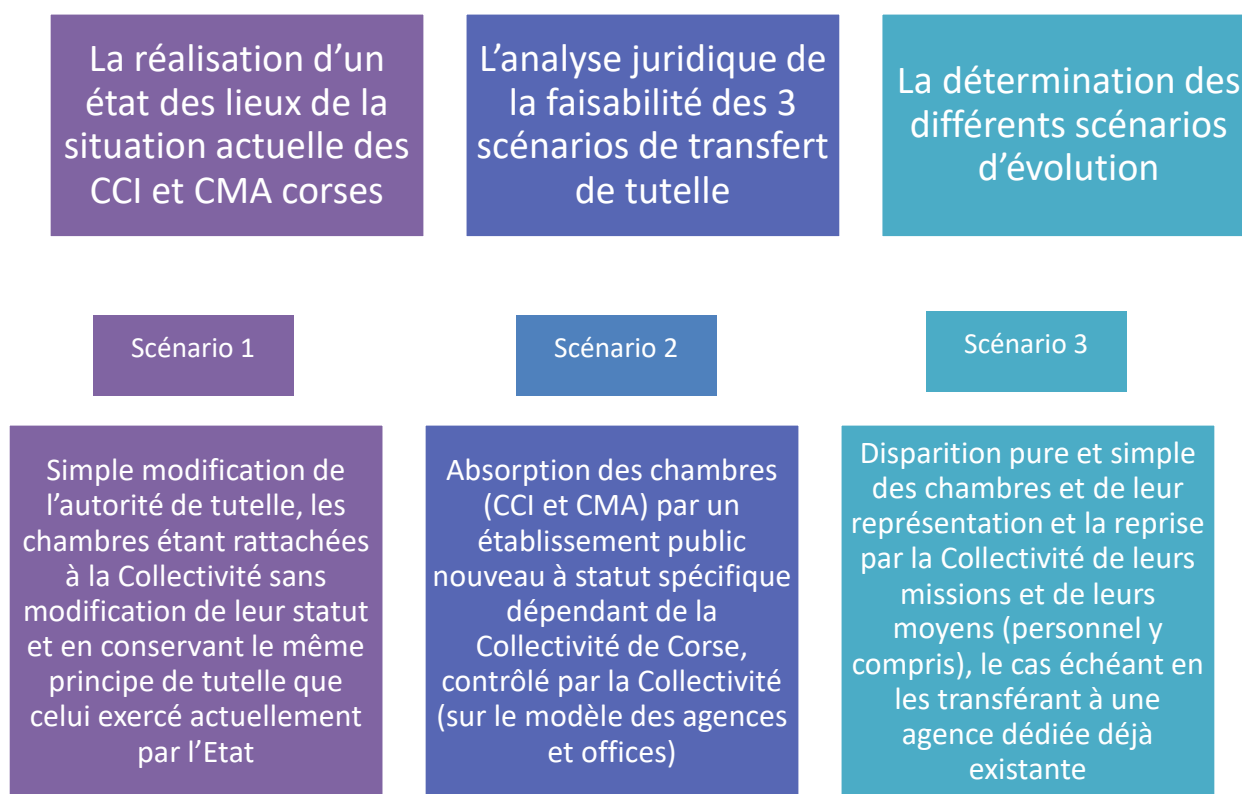
Le tableau infra présente les axes prioritaires de mutualisation retenus en matière d'action économique et territoires :

Axe	Contenu
Economie de proximité et animation des territoires	Economie de proximité Présence territoriale Favoriser la structuration de filières
Entrepreneuriat	Création / développement Reprise / transmission Assistance aux formalités Soutien aux entreprises en difficulté
Export	Participation à des salons ; Réception de journalistes ; Réception d'acheteurs ; Formations dédiées ; Réunions thématiques
Information, sensibilisation et accompagnement des ressortissants vers les dispositifs de soutien nationaux et régionaux	Organiser des actions et des réunions d'information et de sensibilisation sur ces dispositifs Accompagner les entreprises, commerçants et artisans dans le montage des dossiers
Apprentissage	Valoriser les actions de promotion de l'apprentissage et les optimiser
Coopération sur les programmes européens	Identification d'appels à projet Candidature commune sur des projets
Numérique	Actions d'information, sensibilisation et formation (ateliers et services gratuits), et accompagnement à l'utilisation des nouvelles technologies et internet Suivi personnalisé
Développement durable et transition énergétique	Réalisation de pré-diagnostics thématiques et accompagnement Actions d'information et de sensibilisation vers la maîtrise de la demande en énergie

Le transfert de tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse vers la Collectivité de Corse

Conformément à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et son article 46, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse doit se rapprocher de la Collectivité de Corse. En effet, « en raison de la mise en place de la collectivité unique depuis le 1^{er} janvier 2018, une étude est conduite conjointement par la Collectivité de Corse, l'Etat et les chambres consulaires afin de proposer un diagnostic, un audit, une assistance et un conseil, en vue de l'évolution institutionnelle et statutaire des chambres consulaires de l'île. Cette évolution doit s'inscrire dans un processus global de transfert de compétences de l'Etat vers la Collectivité de Corse. Cette étude est remise au Parlement ainsi qu'au conseil exécutif de Corse au plus tard un an après la promulgation de la présente loi ».

En mars 2020, la Collectivité de Corse a mandaté un cabinet pour la réalisation d'une étude relative au transfert de la tutelle de la CCI vers la Collectivité de Corse. Cette étude comprenait trois grandes phases :



Après analyse juridique de la faisabilité des scénarios de transfert de tutelle, le scénario n°2 qui verrait l'absorption des chambres par un établissement public nouveau dépendant et contrôlé par la CdC a été retenu comme le scénario cible. Le rapport d'étude a été présenté à l'Assemblée de Corse durant la séance du 28 janvier 2022. A noter que les résultats de cette étude, tout comme la délibération de l'Assemblée de Corse, ont été adressés en date du 22 septembre 2022 à la première ministre, au président du Sénat et à la présidente de l'Assemblée Nationale, dans le cadre de la poursuite du processus de transfert de tutelle enclenché.

b) La stratégie poursuivie par la CCI de Corse

La CCI de Corse a encore réaffirmé son ambition à l'occasion de la révision de ses schémas sectoriels, adoptés fin 2022. Ainsi, dans le cadre de la mandature 2021-2026, la CCI de Corse entend répondre à un défi ambitieux, celui **d'accélérer la transformation du tissu entrepreneurial insulaire pour préserver et renforcer sa compétitivité face à une conjoncture de plus en plus instable**. Cette ambition s'inscrit directement dans les orientations préconisées dans le COP de 2023.

La CCI de Corse, en tant qu'acteur économique de proximité de 1^{er} ordre, a en effet un rôle fondamental à jouer en matière d'accompagnement aux porteurs de projet et ressortissants, et ce dans un contexte budgétaire contraint et incertain avec en perspective notamment le transfert de tutelle. Pour ce faire, **la CCI de Corse doit poursuivre, elle aussi, sa mutation en innovant dans ses pratiques, avec un processus de digitalisation renforcé, ou encore dans son approche du métier. Cette philosophie d'action s'inscrit, ici aussi, en continuité avec la culture client promue dans le cadre du plan stratégique du réseau des CCI 2022-2027.**

Face au défi ambitieux qu'elle s'est fixée, la CCI de Corse entend déployer son action de manière efficace, en répondant aux besoins de ses ressortissants, et efficiente en s'appuyant sur son réseau de partenaires (la CMAR de Corse mais aussi et surtout l'ADEC, ...), s'inscrivant ainsi dans le fil rouge des recommandations du SRDE2I en matière de coordination de l'action économique publique. Ainsi, le schéma sectoriel dédié à l'appui aux entreprises, est organisé autour des 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : L'entrepreneuriat ;
- Axe 2 : L'appui aux entreprises dans leurs mutations ;
- Axe 3 : L'accompagnement des entreprises à l'international.

Axe 1 : L'entrepreneuriat	Objectif 1.1. Renforcer le processus de simplification Objectif 1.2. Soutenir l'initiative entrepreneuriale Objectif 1.3. Accompagner la création, transmission et reprise d'entreprises
Axe 2 : L'appui aux entreprises dans leurs mutations	Objectif 2.1. Contribuer à la mise en place d'une croissance durable Objectif 2.2. Accélérer le processus de transition numérique Objectif 2.3. Encourager la dynamique d'innovation et l'intelligence économique Objectif 2.4. Accompagner le financement des entreprises Objectif 2.5. Le développement collectif des entreprises et l'information économique Objectif 2.6. La veille et le soutien aux entreprises en difficulté
Axe 3 : L'accompagnement des entreprises à l'international	Objectif 3.1. L'accompagnement des entreprises à l'international Objectif 3.2. Multiplier les démarches de coopération transfrontalière

Par ailleurs, dans le cadre de cette mandature, la CCI de Corse poursuit son engagement au service des acteurs économiques, en renforçant ses actions de défense des intérêts et de représentation des entreprises, par l'atteinte de trois objectifs :

- Objectif 1 : Soutenir la montée en puissance du service support de défense des intérêts des ressortissants ;

- Objectif 2 : Valoriser la légitimité du réseau en matière de représentation des entreprises ;
- Objectif 3 : Améliorer sans cesse la qualité de la représentation des intérêts des ressortissants.

En outre, sur le sujet de la formation, plusieurs défis ont été identifiés également pour la CCI Formation Corsica et plusieurs axes d'intervention retenus parmi lesquels :

- L'innovation pédagogique ;
- L'attractivité des campus, notamment en s'appuyant sur les opportunités de développement autour du numérique ;
- Le renforcement de l'offre de formation autour des principales filières (filières clefs, souveraines et d'avenir), y compris en développant de nouveaux concepts et les partenaires, pour mieux répondre aux besoins des publics.

Enfin, le schéma sectoriel dédié à l'appui aux territoires rappelle l'intérêt de la territorialisation des politiques publiques pour soutenir un projet de développement plus durable, plus respectueux des équilibres, et fixe comme objectifs de :

- Objectif 1 : Positionner la CCI de Corse au service de la cohésion territoriale ;
- Objectif 2 : Préserver l'économie de proximité ;
- Objectif 3 : Améliorer sans cesse l'observation économique.

Plus globalement, la CCI de Corse rappelle au travers de ses documents cadres stratégiques sa volonté d'œuvrer au service du territoire insulaire, de soutenir la stratégie de relance engagée pour la Corse, et de servir un projet de croissance durable. Ainsi, dans son schéma sectoriel dédié à la gestion des équipements, la CCI de Corse, concessionnaire des ports de commerce et aéroports, confirme son engagement au service du développement de la Corse au travers de trois objectifs :

- Objectif 1 : Assurer un service public de qualité en matière de transport extérieur ;
- Objectif 2 : Soutenir la relance de l'économie corse ;
- Objectif 3 : Accélérer les projets de transitions (transition numérique, écologique et énergétique).

Aussi, dans le cadre de l'amélioration continue de sa performance, le réseau consulaire corse s'est engagé à respecter un certain nombre de principes, parmi lesquels :

- Tendre vers une meilleure coordination des activités ;
- Tendre vers l'efficacité des services ;
- Tendre vers une meilleure couverture du rural ;
- Améliorer la qualité du service rendu à la population ;
- Poursuivre la transition numérique.

2. Les missions prioritaires de la CCI de Corse financées par la TCCI

Parmi les missions définies à l'article L.710-1 du code de commerce, la COM référence donc les missions qui sont menées par la CCI de Corse à la demande de l'État, représenté en région par le préfet de région, en conformité avec le COP. Pour la période 2023-2027, ces missions prioritaires s'organisent autour de 6 axes définis en fonction des besoins exprimés par les entreprises et des priorités souhaitées par le Gouvernement pour le réseau comme opérateur de proximité de la mise en œuvre de ses politiques publiques économiques :

- Axe 1 : Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires ;
- Axe 2 : Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques, économiques et RH ;
- Axe 3 : Anticiper, orienter, former et recruter ;
- Axe 4 : Entreprendre et Transmettre ;
- Axe 5 : Accompagner les entreprises à l'International ;
- Axe 6 : Représenter les intérêts des entreprises.

Ces missions sont en cohérence avec le plan stratégique du réseau CCI voté en septembre 2022.

Les opérations nationales menées par le réseau CCI à la demande de l'Etat (précisées dans l'annexe du COP) font l'objet d'une déclinaison régionale et d'un reporting consolidé au niveau national par CCI France, selon les objectifs et modalités précisés pour chaque opération. La mise en œuvre de ces opérations donnera lieu à des restitutions dans les rapports d'exécution de la COM de la CCI de Corse.

Pour 2023, ces opérations nationales sont rattachées aux axes 1 (Transition écologique des PMI) et 2 (Destination France - numérisation des entreprises pour le tourisme et France 2030) de la COM de la CCI de Corse.

Ainsi, en conformité avec les orientations stratégiques du COP, les axes 1 et 2 ont vocation à soutenir et accélérer les multiples transitions auxquelles doivent faire face les entreprises et les acteurs économiques (transition écologique, numérique, économique, RH). L'axe 3 cible plus spécifiquement la formation et la qualification des individus pour soutenir la compétitivité des entreprises, et notamment répondre aux besoins criants des métiers en tension. Les axes 4 et 5 sont destinés à l'accompagnement auprès des entreprises, des porteurs de projet y compris dans leurs démarches de développement à l'international. L'axe 6 est dédié à la représentation des intérêts des entreprises, en tant qu'acteur engagé dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques.

La CCI de Corse se positionne donc au service des entreprises comme :

- **L'accompagnateur et l'accélérateur de l'entreprise** (de la plus petite à l'ETI) pour toutes les étapes importantes de sa vie (création, mutation, internationalisation) ;
- **Un outil d'aide à la qualification et à la montée en compétences** des salariés et des forces vives de l'île ;
- **Le porte-parole tiers de confiance des entreprises**, portant la voix des entrepreneurs dans tous les débats d'actualité auprès des pouvoirs publics.

La CCI se positionne au service des territoires comme :

- **Un outil de cohésion des territoires**, avec un rôle d'animation et de développement économique des territoires et un attachement fondamental à la proximité et à l'enracinement ;
- **Le partenaire des collectivités territoriales** pour la définition et la mise en œuvre de leurs projets de développement économique, y compris sous l'angle de la durabilité ;
- **L'outil de déploiement des politiques publiques** de l'État, les CCI assumant le rôle de relais de l'État dans les territoires ;
- Le créateur et celui qui valorise une richesse sans équivalent : **la data qualifiée** sur les besoins des entreprises au service du développement économique des territoires.

2.1. Axe 1 : Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires

Cet axe vise à renforcer la transition écologique et la décarbonation des TPE-PME-PMI en Corse, en prenant appui notamment sur les opportunités liées aux dispositifs (France 2030) et opérations mises en place à l'échelle nationale (déploiement en 2023 de l'opération « Transition écologique des PMI ») et territoriale. La CCI de Corse, de par ses missions, son expertise et son réseau partenarial, constitue un relai et un facilitateur incontestables, pour soutenir la mise en place d'une économie plus durable et plus compétitive. Il est à noter que la transition écologique est inscrite au titre des défis à relever dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de Corse, révisé et adopté en juillet 2022.

2.1.1 Objectif visé par l'axe

Cet axe contribue à affirmer le réseau des CCI comme le premier réseau public de proximité, accélérateur de l'économie et de la croissance durable des entreprises. En effet, il vise à répondre aux enjeux de performance de l'ensemble des entreprises (et notamment des TPE-PME-PMI) sur l'un des défis majeurs d'actualité, la transition écologique et la décarbonation. Conformément aux prescriptions du COP, cet axe poursuit deux grands objectifs :

- Accompagner les entreprises dans leurs transformations écologiques ;
- Développer des activités économiques durables dans les territoires y compris liées à la réindustrialisation verte.

Pour mettre en œuvre les objectifs attendus sur cet axe, la CCI de Corse intervient sur les thématiques suivantes :

- Transition écologique ;
- Développement durable des territoires et développement des activités économiques soutenables;
- Animation de réseaux d'entreprises ;
- Emergence et animation de filières économiques durables ;
- Soutien à l'industrialisation.

2.1.2 Mise en œuvre

Le plan stratégique du réseau des CCI insiste pour un « engagement massif des entreprises dans les transitions », un défi au bénéfice duquel l'action consulaire doit être renforcée. Pour ce faire, plusieurs leviers sont identifiés parmi lesquels :

- Le déploiement des dispositifs existants, visant à sensibiliser et accompagner la transition écologique, et le développement durable ;
- La disponibilité et la montée en qualification des conseillers sur ces sujets ;
- Le soutien aux nouvelles filières économiques et/ou à la transformation d'activités en faveur d'une économie plus verte.

Enfin la transition écologique vise les entreprises, mais également les territoires. Le plan stratégique des CCI rappellera la nécessité d'œuvrer pour : « des territoires intelligents, agiles et durables au service de l'économie ».

a) Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs transformations écologiques

L'atteinte de ce 1^{er} objectif sera facilitée par la mise en place et le déploiement de dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement à la transition écologique, parmi lesquels :

- Le déploiement des politiques publiques nationales qui seront décidées par l'Etat en matière de transition écologique. Pour l'exercice 2023, il s'agit du dispositif « Transition écologique des PMI » ;
- Le déploiement de dispositifs pour la mise en œuvre de solutions pour toutes les TPE-PME, qui doivent s'engager dans une démarche de transition écologique, d'adaptation au changement climatique, et plus largement de développement durable. De manière non exhaustive :
 - L'offre nationale de services DD:
 - ✓ Un diagnostic de maturité écologique TPE PME ;
 - ✓ Le parcours Energie comprenant le flash diag Energie et des formations actions à destination des TPE PME ;
 - ✓ Le programme de Certification environnementale, notamment les audits Clé Verte auprès des entreprises du tourisme, ou l'éco label ATC ;
 - ✓ Le diagnostic Responsabilité Sociétale des Entreprises³ ;
 - ✓ Le programme Economie circulaire ;
 - Le fonds national « Tourisme Durable » et le dispositif « Tremplin TPE/PME » en partenariat avec l'ADEME ;
 - La mise en œuvre d'actions en faveur de :
 - ✓ L'économie circulaire, avec les services de l'Etat et en partenariat avec la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse : sensibilisation, information et accompagnement des entreprises et des territoires ;
 - ✓ Economies d'énergie : en partenariat avec l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de Corse, la CCI participe à la mise en œuvre du programme SEIZE en Corse : Porté par Eco CO², SEIZE est un programme de sensibilisation et d'accompagnement aux économies d'énergie dédié aux professionnels des zones non interconnectées au réseau électrique continental s'inscrivant dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Il vise à soutenir la maîtrise de la demande d'énergie et à accélérer la transition énergétique des entreprises et collectivités par un changement de comportement durable.

En pratique, la CCI de Corse propose :

- Une information globale sur l'ensemble des dispositifs via le site internet de la CCI de Corse, les réseaux sociaux ou encore l'emailing ;

³ Source INSEE : « La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal. Cette dernière sphère s'intéresse aux relations de l'entreprise avec ses partenaires, notamment commerciaux, vues sous l'angle du développement durable »

- Des actions de sensibilisation, d'information et conseil aux entreprises et commerçants déployées sur tout le territoire, par exemple en matière d'économie d'énergie dans le cadre du programme SEIZE ;
- L'organisation de salons, journées portes ouvertes etc. (ex : Journée développement durable) ;
- La mise à disposition d'autodiagnostic en ligne type : RSE, flux et Energie ; et l'orientation vers les diagnostics écoflux, cartoflux Décarbon'Action de BPI ;
- La réalisation des pré-diagnostic thématiques, et notamment pour contribuer au développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (Cf. Axe 2) ;
- La recherche et l'accompagnement aux financements de projet (Cf. Axe 2) ;
- L'accompagnement des entreprises dans le montage de dossier pour certaines procédures : Labélisation environnementale, remboursement de taxe CSPE (Contribution au Service public de l'Electricité) / TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), réponse aux appels à projet ADEME, CdC, réglementation environnementale ... ;
- L'information et la sensibilisation au travers d'actions individuelles et collectives (rencontres, permanences, ateliers...), en tant qu'acteur relais des politiques publiques nationales ou territoriales ;
- L'activation de la cellule de crise en cas d'évènements climatiques exceptionnels : écoute des besoins, gestion de crise, information, mise en relation, aide au montage de dossier, aide financière... ;
- Concernant la gestion des risques, la mise en place d'audit et de formation-conseil pour améliorer la capacité des entreprises à s'adapter au risque ; mais aussi en matière de prévention à travers la réalisation de diagnostic de vulnérabilité en entreprise et en tant qu'acteur relais du système Télé alerte pour les entreprises sur le territoire de la CAPA.

b) Objectif 2 : Développer des activités économiques durables dans les territoires

Dans le cadre de la poursuite de cet objectif, plusieurs axes d'intervention sont mis en place :

i. Appuyer les projets de territoire pour une performance économique durable

Dans ce cadre, les actions du réseau de la CCI de Corse seront mises en œuvre avec les services déconcentrés de l'Etat en Corse, avec la Collectivité de Corse, ses agences et offices, et les collectivités locales. Quelques actions prévues :

- Contribuer à la territorialisation des politiques nationales économiques en tant que partenaire actif au travers des programmes : « Actions cœur de ville », « Petites Villes de Demain », Opération de Revitalisation de territoire, Territoires d'Industrie... en :
 - Participant aux comités de pilotage et réunions de travail, notamment dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des programmes d'actions ; en proposant l'offre de service CCI et en accompagnant les entreprises dans leurs transitions (numérique, écologique, internationalisation, R.H etc...) ;
 - Mettant à disposition les données du fichier consulaire auprès des partenaires, en améliorant la connaissance du territoire et des entreprises qui le compose, en réalisant et/ou en diffusant des enquêtes destinées à recueillir l'avis des commerçants ;
 - Sensibilisant et en informant les entreprises concernées (via : Site internet CCI, newsletter, @mailing et réseaux sociaux).

- Participer à la conception et au déploiement des projets dans les territoires de nature à favoriser l'installation des entreprises, l'animation et la fédération d'écosystèmes d'entrepreneurs et le développement économique durable des territoires. Pour ce faire, il s'agira ici de :
 - Contractualiser la convention d'action territoriale ADEC/Consulaires prévue dans le cadre du SRDE2I révisé, et suivre sa mise en place ;
 - Co-construire le contenu (animation territoriale, accompagnement, données et études...) des conventions territoriales Consulaires/EPCI, contractualiser et suivre le contenu ;
 - Préserver l'action économique de proximité grâce aux antennes de la CCI de Corse décentralisées, des plateformes de services mutualisés (antenne ou permanence), animation du réseau partenarial...
 - Animer et mettre en réseau les acteurs. Pour ce faire, il s'agira ici de :
 - ✓ Animer et dynamiser les territoires et les commerces qui les composent par des campagnes d'information et de promotion adaptées ;
 - ✓ Encourager grâce à l'offre du réseau consulaire (étude de marché, prévisionnel, offre SoluCClo...) la création d'activités en milieu rural au service de la cohésion territoriale ;
 - ✓ Inciter les commerçants à se fédérer et soutenir les associations de commerçants (accompagnement technique, soutien administratif au fonctionnement, aide au montage de dossier et recherche de financement, conseil à l'élaboration de projets, participation financière au budget des Unions de Commerçants et de leurs plans d'action et de dynamisation de leurs territoires) ; Soutenir le commerce de proximité, animer, dynamiser ou revitaliser les territoires ruraux et urbains, afin de favoriser les achats locaux et les circuits courts ;
 - ✓ Participer au développement collectif d'entreprises et à la structuration de filières.
La CCI de Corse a proposé une approche autour de 12 filières prioritaires (clefs, souveraines et d'avenir), qui ont été reprises dans le (SRDEII) Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de Corse :

Groupes de filières	Filières
Clefs	Tourisme, Commerces et services de proximité, BTP, Transports & Logistique
Souveraines	Santé & Silver économie, Energies & Développement durable, Agriculture & Industries Agro-alimentaires
D'avenir	Industries Culturelles et Créatives (ICC), Numérique, Aéronautique, Nautisme, Cosmétique

- ✓ Faciliter la participation des TPE du territoire aux opérations type foires et salons (mesure de prise en charge partielle des frais de participation des ressortissants de la CCI) ;
- ✓ Sur la thématique du foncier, la CCI de Corse répond aux sollicitations des collectivités, notamment dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, et participe techniquement aux analyses et études du foncier disponibles, à l'identification des friches à revitaliser pour les territoires en manque d'offre foncière, au recensement des

établissements implantés dans les zones d'activité notamment pour le compte des EPCI, et à la réflexion globale autour des projets de revalorisation.

ii. Encourager l'attractivité industrielle

Les très petits établissements dominent le tissu économique régional : 55 % n'ont pas de salariés ; 95 % en ont moins de dix, et seuls 2 % comptent plus de 20 salariés. Le tissu industriel est historiquement faible, la Corse demeure la région la moins industrialisée de France.

Aussi, pour la CCI de Corse, il s'agit principalement de :

- Soutenir les entreprises industrielles existantes ;
- Faire émerger et soutenir de nouveaux projets ;
- Accompagner leur développement (investissements, internationalisation...) et encourager leurs transformations (numérique, écologique...).

Les actions de la CCI de Corse consisteront à :

- Faciliter le déploiement, la mise en œuvre et la réussite du programme Territoires d'industrie (mise à disposition de l'offre de services de la CCI) ;
- Sensibiliser, informer et accompagner les entreprises industrielles en Corse, pour accroître leur performance et accélérer leurs projets (de verdissement notamment) ;
- En partenariat avec les services de l'Etat et l'ADEC, mettre en œuvre un fonds Ingénierie IAA, destiné à accélérer les projets et programmes d'investissements financés sur les différents appels à projet, nationaux et européens et en priorité ceux de France 2030 et sa déclinaison territoriale ; proposer un appui stratégique, méthodologique et opérationnel sur le terrain, structuré grâce à une équipe spécialisée en ingénierie de projets (constitution, dépôt et suivi des dossiers de candidature).

Ces exemples d'action poursuivent les objectifs nationaux listés ci-dessous :

- Agir sur l'attractivité industrielle du territoire en favorisant l'accueil et le développement de projets d'entreprises et en accompagnant les acteurs industriels dans leurs capacités d'innovation, notamment dans les territoires bénéficiant du programme « Territoires d'industrie » ;
- Agir sur les projets de développement industriel, qui contribueront à la décarbonation, en accompagnant les territoires dans la structuration de politiques publiques en faveur de nouvelles filières industrielles, en facilitant la mise en place d'écosystèmes, le suivi des projets et le regroupement des acteurs pour renforcer les chaînes de valeur. Le volet emploi/formation et l'évaluation des nouveaux besoins des entreprises par bassin d'emploi pourra être un des volets pris en compte.

2.1.3 Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie

En Corse, le taux retenu pour l'axe 1 est le suivant :

	2023 cible	2027 cible
Le % de TCCI affecté à l'axe 1 pour la CCI de Corse	24%	26%
Taux de TCCI maximum fixé au niveau national	28%	29%
Taux de TCCI minimum fixé au niveau national	18%	19%

2.1.4 Evaluation de l'axe

La contribution de la CCI de Corse à l'atteinte des objectifs attendus sur cet axe sera mesurée dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs suivants :

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'entreprises accompagnées à la transition écologique• Nombre d'acteurs publics locaux ou d'écosystèmes territoriaux accompagnés	<ul style="list-style-type: none">• Investissements générés par les entreprises accompagnées• <i>Indicateur d'impact Carbone des entreprises accompagnées : Dans l'attente d'une méthodologie de l'ADEME, indicateurs des Visites Energie CCI (nombre d'entreprises concernées et les impacts carbone en €et tonne équivalent CO2)</i>

Les actions qui relèvent des opérations nationales commanditées par l'Etat feront l'objet également d'un reporting, selon les modalités précisées dans les annexes du COP.

2.2 Axe 2 : Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques, économiques et RH

Dans le cas de la Corse, il apparaît nécessaire de préserver et de développer la compétitivité de l'économie insulaire, et ce alors même qu'elle pâtit de son relatif éloignement des principaux marchés, de l'étroitesse du tissu économique local, et d'initiatives entrepreneuriales en matière d'innovation encore limitées. Cet axe revêt une importance singulière dans le sens où il mobilise l'accompagnement sur des leviers d'action, destinés à développer l'économie locale, source de création de richesses et d'emploi.

2.2.1 Objectif visé par l'axe

Cet axe contribue à affirmer le réseau des CCI comme le premier réseau public de proximité, l'accélérateur privilégié des entreprises, pour accompagner les TPE/PME, dans leurs transformations numériques, économiques et RH. Cet objectif se fait à nouveau l'écho des orientations inscrites dans le cadre du plan stratégique du réseau des CCI en faveur d'un « engagement massif des entreprises dans les transitions ».

Pour répondre à cette ambition, l'objectif de cet axe est le déploiement sur le terrain de programmes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement permettant d'acter des changements réels et d'acquérir des compétences numériques, économiques et RH au sein des entreprises.

Pour mettre en œuvre cet objectif, les CCI interviennent sur le périmètre thématique suivant :

- Transformations numériques (visibilité numérique, e-marketing, vente en ligne, numérisation de la relation client, automatisation des processus internes- comptabilité, logistique, production, dématérialisation des factures et des tickets de caisse- gestion des data, adoption des solutions cloud et IA, adoption du haut débit fixe et mobile, cybersécurité et formation aux bonnes pratiques, RGPD, industrie 4.0) ;
- Transformations RH (pré-diagnostic RH, conseil marque employeur - y compris recrutement inclusif - intégration du collaborateur et maintien en emploi, accompagnement RSE) ;
- Transformations économiques (recherche de financement, développement commercial, mise en relation, innovation, compétitivité, sécurité économique).

2.2.2 Mise en œuvre

La CCI de Corse mènera les actions suivantes pour déployer auprès des entreprises, et notamment des TPE PME, des programmes d'accompagnement au changement dans les domaines :

a) De la transformation numérique

L'accompagnement à la transition numérique s'appuiera sur :

- Le déploiement des opérations nationales menées en partenariat avec France Num « Transition numérique » en Corse, en tant que relai territorial des politiques publiques. Pour l'exercice 2023, il s'agit de « Destination France - Numérisation des entreprises pour le tourisme ». Le déploiement comprend des actions d'information, d'animation, coordination et accompagnement ; la CCI de Corse dispose de deux conseillers numériques spécialisés, et sera référencée sur le réseau des activateurs France Num ;
- La mobilisation d'outils/dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement à la mise en œuvre de solutions pour les TPE-PME qui doivent s'engager dans une démarche de transition numérique, et notamment dans le domaine de la cybersécurité : offre nationale de services numériques (soit le diagnostic de maturité numérique des TPE / PME), actions d'animation (ateliers collectifs TIC, RDV du numérique, matinales RH, conférences, réunions d'information et ateliers cyber day...), actions de formation... ;
- La mise en place d'un diagnostic et d'un accompagnement individuel sur la transformation et la performance digitale ; et notamment une aide aux entreprises dans la définition de leur stratégie de communication digitale via les réseaux sociaux ;
- L'Espace Numérique Entreprise (ENE.CORSICA) en partenariat avec la CdC et l'ADEC, centre de ressources dédié aux usages des TIC, il regroupe :
 - Des notices explicatives en libre téléchargement ;
 - Un agenda des différentes opérations organisées sur ce sujet ;
 - Une veille en matière numérique, nouveautés et tendances ;
 - Un outil de diagnostic en ligne ;
 - Un annuaire des acteurs du numérique de Corse.
- Concernant la souveraineté économique, la participation à la diffusion de la culture de sécurité économique en :
 - Contribuant à une meilleure connaissance :
 - Des enjeux de la RGPD, la gestion des datas en lien avec la CNIL (@mailing, newsletter et posts dédiés sur les réseaux sociaux, sensibilisation sur les grands principes du RGPD, les obligations, les contrôles et les sanctions...) ;
 - La sécurité informatique en lien avec l'ANSSI (participation à l'organisation du Cyberday Corsica, et organisation d'ateliers pratiques cybersécurité, et/ou de Webinaires) ;
 - Assurer la diffusion de fiches d'information et de bonnes pratiques ;
 - Appuyant les manifestations organisées en région sur le sujet (en mobilisant les entreprises locales, en proposant des facilités logistiques et de communication...) ;
 - Relayant les actions de l'Etat vers les entreprises d'une part, les initiatives des entreprises vers l'Etat d'autre part ; il s'agit ici d'assurer un échange efficace, de relayer les dispositifs de l'Etat en matière de sécurité économique auprès des entreprises par l'intermédiaire du site Internet, des réseaux sociaux et/ou par mailing et faire remonter les informations recueillies (ex. <https://www.ssi.gouv.fr>, <https://cybermlveillance.gouv.fr>, dispositif d'alerte cyber dans lequel la CCI de Corse s'implique ...) ;

- Désignant un référent sécurité économique au sein de la région.

b) Transformation économique

Pour accompagner la transformation économique, plusieurs leviers d'action seront mobilisés par la CCI de Corse, au premier rang desquels le déploiement des opérations nationales décidées avec l'Etat (pour l'exercice 2023, il s'agit de France 2030), dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques. En pratique, il s'agira d'informer notamment par le biais de prise de contact, accompagner (orientation, conseil...) et participer à la gouvernance locale. En lien et avec le soutien des services de l'Etat (DREETS notamment), le rôle de la CCI de Corse consistera à :

- Assurer une veille sur les dispositifs France 2030, les appels à projet nationaux ;
- Détecter les projets (utiliser le fichier de la CCI de Corse pour cibler les entreprises concernées - secteur, taille, localisation...- puis les informer, les sensibiliser) ;
- Orienter les projets éligibles vers France 2030 en lien avec l'Etat et les partenaires du développement économique sur le territoire, et réorientation éventuelle vers d'autres dispositifs ;
- Être force de proposition dans le cadre du PIA4.

A cet effet, des moyens de communication classiques seront mobilisés (mailing, site internet, prise de contact...).

Plus globalement, une boîte à outils méthodologique sera proposée pour accompagner les entreprises et les porteurs de projet dans leurs mutations (écologiques, numériques, économiques, RH..), et préserver la compétitivité du tissu économique.

Innovation / Compétitivité

Pour soutenir l'innovation en Corse, la CCI de Corse :

- Participe à l'animation de l'incubateur territorial INIZIA en tant que membre du conseil d'administration, et joue le rôle d'acteur relai en termes de diffusion d'informations (financements disponibles, dispositifs d'accompagnement, mise en relation entre acteurs...) ;
- Intervient en tant que partenaire au sein du pôle d'innovation PEPITE ;
- Participe à la détection et à l'orientation des entreprises innovantes / start up vers les partenaires (ADEC, INIZIA, BPI...) et les dispositifs nationaux tels que France 2030 en lien avec la DREETS ;
- Intervient au sein de pôles de compétitivité (Cap énergies...).

Commercial

Ce volet vise à accompagner le développement commercial des PME/TPE et renforcer leur relation client par différents programmes en :

- Proposant un premier niveau d'information et d'accompagnement par la mise à disposition de données, de ressources clés ou d'études de marché ;
- En partenariat avec la CMAR et d'autres acteurs (services de l'Etat, Collectivité de Corse, agences et offices) participant à l'organisation de rencontres d'affaires et/ou réunions d'information (ex. Rencontres achats de la défense, conférence Marchés Publics, mise en relation acheteurs entreprises ...) ;

- Informant collectivement et en accompagnant individuellement les entreprises (accessibilité, normes qualité, labels ...); à titre d'exemple, on peut citer la poursuite du déploiement du fonds de transformation Buralistes.

La CCI de Corse pourra s'appuyer sur le volet développement commercial de l'offre SoluCCIo « les réseaux d'affaires, un levier de développement⁴ » qui propose :

- Des rendez-vous et des ateliers pratiques, des invitations à des forums et à des conventions d'affaires, des groupes de travail, des conférences thématiques, des petits-déjeuners débats sur des sujets d'actualité, des rencontres ciblées...
- Des formations pour développer les compétences et faciliter l'accès à des marchés publics
- L'accès à de nombreux outils et à des services de veille sur les marchés cibles.

Financement

La CCI de Corse intervient en matière de financement à plusieurs titres :

- Elle accompagne les entreprises dans leur recherche de financements en :
 - Assurant une veille sur les dispositifs nationaux et régionaux, et en se faisant le relai en termes d'information des financements disponibles : offre nationale de services (plateforme les-aides.fr), dispositifs territoriaux portés par la Collectivité de Corse, ses agences et offices ;
 - Offrant un appui au montage de dossier de demande de financement et d'aides publiques (Banque, outils financiers territoriaux, fonds d'investissement, Région, Etat...);
- Elle promeut les dispositifs nationaux et territoriaux de financement (newsletters...), et/ou organise des actions d'information ;
- Elle participe à la mise en relation et à la coordination des instruments financiers avec les acteurs de l'écosystème (ADEC, CAPI Corse Active Pour l'Initiative, ADIE, CADEC, FEMU QUI, ...), et ce notamment dans le cadre de conventions ;
- Elle peut créer, co-financer et mettre en œuvre avec ses partenaires (Banques, CdC, Etat et EPCI) des dispositifs financiers ;
- En matière de financements européens :
 - Elle réalise une veille sur les appels à projet dans le cadre de la future programmation, notamment en partenariat avec la CMAR de Corse ;
 - En fonction de l'opportunité, elle se porte candidate aux appels à projet identifiés, de manière individuelle ou collective avec la CMAR de Corse, et les autres partenaires territoriaux. Elle met en œuvre les projets au bénéfice du territoire et des entreprises locales.

⁴ [Les réseaux d'affaires, un levier de développement pour votre entreprise | CCI - Chambre de commerce et d'industrie \(www.cci.fr\)](http://www.cci.fr)

Les entreprises en difficulté

La CCI de Corse apporte une attention particulière aux entreprises en difficulté ou traversant des situations de crise (intempéries, grèves, travaux pénalisants ...). La cellule entreprise en difficulté propose en lien avec les principaux acteurs institutionnels, plusieurs actions visant à prévenir des difficultés, orienter et accompagner les entreprises dans leurs démarches, notamment dans le cadre de l'offre nationale de services « Appui des entreprises en difficulté », comme :

- Sensibiliser les entreprises et mettre à leur disposition un autodiagnostic en ligne anonyme et confidentiel pour évaluer la santé de l'entreprise et mesurer les signes annonciateurs de difficulté ;
- Proposer des diagnostics personnalisés lors d'entretiens individuels ;
- Assurer un 1^{er} niveau d'information par le biais de la plateforme Place des Entreprises, une orientation et un échange éventuel avec les autres acteurs concernés ;
- Organiser des réunions de sensibilisation et d'information collectives de présentation des différents dispositifs et mesures existants ;
- Accompagner les entreprises et commerçants, les mettre en relation avec les acteurs concernés (CRP, CCSF, CODEFI, Tribunaux de commerce, Médiation, URSSAF, DRFIP, DDETSPP...) ;
- Aider les commerçants à constituer les différents dossiers de demande d'aide, de report, d'étalement et d'activité partielle.

Enfin, la CCI de Corse participera activement à l'animation du réseau avec le commissaire aux restructurations et prévention des difficultés des entreprises (CRP), les DDETSPP et les membres du CODEFI et travaillera en relation étroite avec le CRP pour lui signaler les dossiers nécessitant son intervention.

c) L'appui RH

La CCI de Corse intervient en matière RH à plusieurs titres :

- Elle contribue à la mise en place des politiques publiques et notamment des opérations nationales qui pourraient être décidées avec l'Etat au cours des prochaines années. A titre d'exemple, elle peut mener des actions de sensibilisation auprès des entreprises concernant le dispositif « Immersion professionnelle » ;
- Elle répond favorablement et participe activement aux opérations organisées sur cette thématique par les opérateurs du territoire, en mobilisant les entreprises locales, en proposant des facilités logistiques et de communication ;
- Elle déploie des dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement à la mise en œuvre de solutions pour toutes les TPE-PME qui s'engagent dans une démarche de transformation RH : dans le cadre notamment de l'offre nationale de services « Parcours RH » ;
- Elle accompagne sur le volet RH, le développement de la RSE au sein du tissu économique local par des actions individuelles et collectives. En particulier :
 - Elle promeut le développement de la RSE dans le cadre de l'animation des clubs départementaux de la communauté « les entreprises s'engagent » en collaboration avec la DDETSPP, la CMAR et le MEDEF ;

- Elle propose des diagnostics RH et/ou oriente les TPE/PME vers la Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH) via la DREETS et les DDETSPP ;
 - Elle réalise des enquêtes périodiques d'évaluation des besoins en recrutement et en compétences des entreprises et partage les résultats avec l'Etat et les collectivités locales à intervalle régulier (enquête annuelle sur le secteur CHR en partenariat avec l'UMIH ; dans le cadre du PRIC : identification des besoins de recrutement à venir dans les nouvelles filières via la remontée des besoins des entreprises...), ou sur sollicitation des partenaires (Collectivité de Corse, Etat, mairies, EPCI...): rédaction de questionnaires, diffusion, recueil et analyse des données ;
 - Elle travaille en partenariat avec les opérateurs de compétences.
- Plus globalement, elle accompagne les chefs d'entreprise ou responsables des Ressources Humaines, en mettant notamment à leur disposition différents services et outils avec :
 - Une veille juridique, et diffusion de l'information ;
 - La possibilité de réaliser un pré diagnostic en ligne ;
 - L'organisation de réunions d'information, ateliers et matinales R.H ;
 - L'organisation de permanences RH DREETS pour promouvoir les dispositifs de soutien aux entreprises ;
 - La promotion du recrutement en alternance et la voie de l'apprentissage.

2.2.3 Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie

En Corse, le taux retenu pour l'axe 2 est le suivant :

	2023 cible	2027 cible
Le % de TCCI affecté à l'axe 2 pour la CCI de Corse	25%	25%
Taux de TCCI maximum fixé au niveau national	30%	31%
Taux de TCCI minimum fixé au niveau national	18%	19%

2.2.4 Evaluation de l'axe

La contribution de la CCI de Corse à l'atteinte des objectifs attendus sur cet axe sera mesurée dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs suivants :

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de CCI inscrites en tant qu'activateur France NUM • Nombre d'entreprises sensibilisées à l'appui RH, Innovation/compétitivité, Financement, Développement commercial, Numérique • Nombre d'entreprises accompagnées à : l'appui RH, Innovation/compétitivité, Financement, Développement commercial, Numérique 	<p>Pour les entreprises accompagnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de passage à l'action après son accompagnement • Indicateur d'impact sur le chiffre d'affaires

Les actions qui relèvent des opérations nationales commanditées par l'Etat feront l'objet également d'un reporting, selon les modalités précisées dans les annexes du COP.

2.3 Axe 3 : Anticiper, orienter, former et recruter

On précisera qu'outre la faible densité démographique de l'île, et sa population particulièrement vieillissante, la Corse se distingue également de par une sortie plus précoce du système scolaire qu'en France métropolitaine, ce qui renforce l'impératif développement des compétences dès le plus jeune âge et tout au long de la vie professionnelle.

2.3.1 Objectif visé par l'axe

Cet axe contribue à mettre la formation au bénéfice du plein emploi et des emplois de demain, et de garantir ainsi la bonne compétence, au bon moment, au bon endroit.

Les CCI sont invitées à déployer un ensemble de dispositifs concourant à l'objectif national d'atteinte du plein emploi. Les CCI identifieront les compétences nécessaires aujourd'hui et demain aux entreprises et déploieront les actions de formation qui y sont associées.

Pour répondre à cette ambition, l'objectif des CCI est d'**anticiper les métiers de demain et favoriser l'employabilité des jeunes et des adultes par le levier de la formation professionnelle**. Le développement des compétences est essentiel pour atteindre le plein-emploi.

Pour mettre en œuvre les objectifs attendus sur cet axe, les CCI interviennent sur les thématiques suivantes :

- Anticipation des besoins en formation en fonction des bassins d'emploi et des attentes des entreprises ;
- Orientation, découverte des métiers ;
- Apprentissage ;
- Formation initiale et continue.

2.3.2 Mise en œuvre

La CCI de Corse mène des actions de sensibilisation, d'information et d'animation destinées à la découverte de l'entreprise. Elle poursuit comme objectif de susciter des vocations entrepreneuriales grâce à un ensemble d'actions, sur l'ensemble du territoire.

Les actions emblématiques qui seront mises en place pour anticiper les métiers de demain (notamment en lien avec France 2030), et favoriser l'employabilité des jeunes et des adultes par le levier de la formation professionnelle de la CCI de Corse, consisteront à :

- Participer à l'animation du Service Public Territorial de l'Orientación, en coordination avec l'ensemble des acteurs insulaires (Hub de l'orientation) ;
- Mener des actions d'information et sensibiliser sur les métiers de demain et en tension, en lien avec les Points Orientation Apprentissage.

Envers les jeunes, la CCI de Corse s'engagera sur les actions suivantes :

- Faciliter l'intégration de stagiaires et d'alternants en entreprise (médiation apprentissage, contrôle pédagogique, formation des tuteurs et des maîtres d'apprentissage...). La CCI de Corse

assure un rôle de médiateur de l'apprentissage et de contrôleur pédagogique conformément à la loi ;

- Organiser ou participer en tant que partenaire à la mise en place d'événements, pendant le mois de la découverte des métiers, permettant des mises en relation (nuits de l'orientation, ...) ;
- Faciliter la découverte des métiers par les mini-stages (accompagner les jeunes collégiens et lycéens afin de leur permettre de découvrir l'entreprise et ses différents métiers, de choisir leur filière et concrétiser leur projet professionnel) ;
- Valoriser l'alternance en lien avec le CFA (par exemple lors des nuits de l'orientation, de job dating, journées portes ouvertes, journée de valorisation dans le cadre de Corsica Orientazione...)... ;
- Durant « la demi-journée avenir », mobiliser des chefs d'entreprise qui viendront témoigner dans les collèges et qui offriront des stages de qualité permettant la découverte des métiers et un processus d'orientation efficace ;

Envers les adultes, la CCI de Corse s'engagera sur les actions suivantes :

- Mettre en place des actions spécifiques de valorisation des métiers, notamment pour ceux en tension et sur les possibilités de passerelles entre filières. Le réseau de la CCI de Corse participe d'ailleurs à la promotion de l'industrie sous toutes ses formes et ce notamment, avec des événements comme la Semaine de l'Industrie... ;
- Organiser ou participer en tant que partenaire à la mise en place d'opérations d'information et de sensibilisation à destination des demandeurs d'emploi (par exemple : « Place de l'emploi et de la formation », Job Dating avec Pôle Emploi, salon de la reconversion professionnelle) ;
- Identifier les besoins de recrutement à venir dans les nouvelles filières (poursuite de la mise en place du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences en Corse : remontée des besoins des entreprises...)....

Il est vrai que la formation constitue un enjeu majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques et pour le développement économique.

En parfaite conformité avec les politiques régionales et tenant compte des besoins de ses ressortissants et du territoire, la CCI de Corse s'est engagée, par convention signée le 6 octobre 2022, avec la CMA Régionale à mettre ses moyens techniques, humains et financiers en commun afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Devenir un acteur majeur de la formation en Corse en complémentarité des acteurs publics existants. Il s'agit de créer les conditions de partenariat avec les autres acteurs publics de la formation (AFPA, Université, Education Nationale) ;
- Créer une véritable synergie en mutualisant et en s'appuyant sur les forces et les degrés d'expertise de chacun. La complémentarité des compétences actuelles constituera un socle commun d'accélération de l'expertise en matière de formation ;
- Détecter les métiers en tension via des enquêtes, des campagnes d'appel, les résultats des diags RH réalisés sur le terrain ; Identifier les besoins spécifiques des entreprises en termes de compétences et de recrutement ;
- Avoir une meilleure configuration de l'offre eu égard aux attentes de l'économie et des territoires et des défis sociétaux inscrits dans le SRDE2I. La satisfaction des besoins et des publics est recherchée (étudiants/apprentis, salariés/particuliers, entreprises, collectivités, OPCO, législateur, certificateur) ;
- Générer une évolution stratégique et innovante de l'offre de formation en valorisant l'innovation pédagogique par meilleure programmation et une meilleure complémentarité des travaux des

équipes pédagogiques en termes d'ingénierie pédagogique. La diffusion des travaux des enseignants sera faite au travers d'un Lab Innovation commun ;

- Développer un partenariat pédagogique étroit permettant de renforcer et de créer des filières du CAP au Bac+5, mais également une offre de formation continue tout au long de la vie. Avec 1000 apprentis, l'alliance permettra de créer le 1^{er} CFA de Corse sur la base de cursus complets ouverts sur les principales filières stratégiques et/ou d'avenir ;
- Répondre à la qualité souhaitée par la Collectivité de Corse et les certificateurs tout en offrant une proximité territoriale, par la connaissance des réseaux de la CCI de Corse, son expertise dans des domaines nouveaux et sa capacité à mailler le territoire. La territorialisation des campus et leur adaptation au territoire d'implantation constitueront des atouts permettant de faire de la formation un élément valorisant en termes de marketing territorial.

Pour illustrer les premiers travaux de cette collaboration, il est à noter que la CCI de Corse et la CMAR ont d'ores et déjà travaillé sur un domaine d'activités stratégique qui est le tourisme. De ce travail, est né un projet de création d'une école du Tourisme, de l'événementiel et des métiers de l'Hospitalité de dimension internationale qui pourrait être installée au cœur de la ville d'Ajaccio et plus précisément au Palais des Congrès.

Cette stratégie par filière guidera le travail de collaboration et permettra de proposer une offre de formation agile et adaptée aux besoins de développement et d'adaptation aux changements (organisationnel, numérique, climatique) des entreprises du territoire. Elle permettra de proposer aux jeunes corses des outils de formation d'excellence et d'insertion professionnelle optimale.

2.3.3 Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie

En Corse, le taux retenu pour l'axe 3 est le suivant :

	2023 cible	2027 cible
Le % de TCCI affecté à l'axe 3 pour la CCI de Corse	7%	6%
Taux de TCCI maximum fixé au niveau national	15%	14%
Taux de TCCI minimum fixé au niveau national	3%	3%

2.3.4 Evaluation de l'axe

La contribution de la CCI de Corse à l'atteinte des objectifs attendus sur cet axe sera mesurée dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs suivants :

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations/interventions/actions pour promouvoir les métiers • Nombre de personnes accueillies lors des manifestations • Nombre de conventions de mini-stages visées • Nombre de personnes formées (apprentis, non apprentis et formation continue) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction à l'issue des Nuits de l'orientation ou d'autres opérations sur l'orientation/apprentissage • Taux d'obtention de diplôme • Taux d'insertion à 6 mois

2.4 Axe 4 : Entreprendre et Transmettre

Cet axe s'inscrit dans la continuité des actions poursuivies par le réseau dans le cadre de la norme CCI Entreprendre & Transmettre. Il contribue à « faire de la France un pays d'entrepreneurs forts et engagés », axe fort du plan stratégique du réseau des CCI. Il vise également directement l'enjeu autour de la transmission-reprise, un enjeu fort pour la Corse face à un tissu économique restreint, et une pyramide des âges vieillissante. Plus globalement, il s'agira par le biais de cet axe de soutenir une économie de production, durable, en conformité avec les prescriptions du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Corse.

2.4.1 Objectif visé par l'axe

L'objectif poursuivi par cet axe vise à soutenir les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales (Démarrage / Moments-clés de la vie de l'entreprise / Transmission) en leur apportant un appui et des conseils pratiques, conformément aux obligations légales et réglementaires qui incombent en la matière aux CCI. Pour ce faire, la CCI de Corse intervient sur les thématiques suivantes :

- L'accompagnement à la création-reprise d'entreprise ;
- L'accompagnement de la jeune entreprise afin d'assurer la pérennisation des créations ;
- L'accompagnement à la transmission-cession ;
- L'assistance aux formalités.

2.4.2 Mise en œuvre

Pour soutenir les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales en leur apportant un appui et des conseils pratiques, conformément aux obligations légales, réglementaires et normatives, la CCI de Corse mènera les actions présentées ci-dessous (non exhaustives). Par ailleurs, il est à noter que ces actions sont menées en relation avec les autres services, d'appui, du réseau consulaire.

a) L'assistance aux formalités

La CCI de Corse s'engage à apporter une assistance aux entrepreneurs pour la réalisation des formalités telles que définies par la loi :

- i. Apporter une information générale gratuite sur les formalités aux déclarants, **y compris pour les formalités à l'international**, soit par un échange téléphonique, soit par un accueil physique du déclarant lui permettant d'accéder à un ordinateur pour procéder à la déclaration de formalités de manière autonome, dans le cadre du guichet unique. Pour rappel, l'article R123-14 du Code de commerce énonce : « [...] Les chambres consulaires assistent les déclarants relevant de leur compétence dans l'accomplissement des formalités, en leur apportant une aide à la compréhension des informations et pièces sollicitées afin d'établir le dossier unique. [...] ». **La CCI de Corse s'appuie ici sur son maillage territorial assuré grâce à son réseau d'antennes décentralisées, pour offrir un véritable service de proximité aux entreprises ;**

Concrètement, il s'agit d'une assistance à caractère général et non personnalisé visant à :

- Renseigner sur le parcours de la formalité et les acteurs (chronologie des étapes, organismes destinataires : qui sont-ils, que font-ils...);
 - Indiquer qu'il existe plusieurs formes juridiques avec des implications sociales et fiscales (sans entrer dans la situation du porteur de projet);
 - Fournir la liste des pièces et expliquer ce qu'elles signifient (ex: certificat de dépôt des fonds = attestation délivrée par la banque après le dépôt du capital social);
 - Indiquer si l'activité envisagée par le déclarant est réglementée (information d'ordre général, pas contrôle de la situation du déclarant au regard des exigences).
- ii. Proposer aux ressortissants une mission de mandataire en formalités (traitement des formalités pour les ressortissants et en leur nom);
- iii. Déployer les moyens nécessaires et les adapter en fonction des besoins exprimés par les télé-déclarants : depuis le début de l'année 2023, la CCI de Corse met à la disposition des télé-déclarants le matériel nécessaire à la réalisation des formalités au siège et dans ses antennes décentralisées;
- iv. Mettre en œuvre la procédure de secours au titre de l'année 2023, voire au-delà, le cas échéant :
- La CCI de Corse s'inscrit pleinement depuis le début de l'année 2023 dans la procédure de secours (relation étroite avec les greffes locaux pour faciliter le processus d'immatriculation, etc.);
 - Les formalités sont réalisées via Guichet-entreprises et par Infogreffe lorsque Guichet-entreprises ne prend pas en charge certaines formalités;
 - Les formalités papiers sont réalisées via l'outil métier de la CCI et transmises au greffe du tribunal de commerce ainsi qu'aux autres organismes destinataires.

b) La création d'entreprises et leur pérennisation

Plusieurs types d'accompagnement sont proposés :

- i. Un accompagnement individuel aux porteurs de projets d'entreprise afin de rendre leurs projets viables et soutenables : la CCI de Corse accompagne les porteurs de projet « de l'idée au business plan » grâce au déploiement des différents produits de la norme Entreprendre & Transmettre (Offre SoluCClo ou encore CCI Business Builder). En effet, ce parcours de réussite normé au niveau national permet de garantir l'homogénéité de l'offre de services partout en France et l'égalité des chances des porteurs de projet. Les conseillers de la CCI de Corse ont pour mission de recevoir, conseiller, orienter et accompagner les créateurs d'entreprise ;

Focus sur l'offre et l'expertise consulaire

Intervenant majeur de l'entrepreneuriat en Corse, la CCI de Corse met à disposition des porteurs de projet ses compétences, expertises et son réseau pour accélérer la concrétisation et le développement de leurs projets.

Les services de la CCI de Corse proposent des solutions concrètes, efficaces et adaptées aux besoins des entrepreneurs, un parcours d'accompagnement normé (SoluCCIo) comprenant notamment :

- Une aide au montage de projet, de l'élaboration (notamment sur les aspects juridiques, sociaux et fiscaux) à la concrétisation du projet de création ou reprise d'entreprise. En particulier, une analyse de la faisabilité du projet est réalisée, tout comme une évaluation du secteur économique et du marché proposée. Les experts de la CCI procèdent également à une vérification quant à la connaissance des dispositifs législatifs. La durée d'accompagnement est variable de 4 mois en cas de création à 6 mois pour une reprise d'entreprise. Plusieurs outils sont mobilisés (entretien individuel de découverte, entretiens conseil « du projet au business plan », ateliers de l'Espace Entreprendre...);
- Une aide à l'élaboration de business plans ;
- Un appui à la recherche de financements consistant à mobiliser et articuler entre eux les financements jugés les mieux adaptés au lancement et au déploiement de l'activité ;
- Un accompagnement à la stratégie commerciale est également proposé ;
- Un appui au développement en post création et post reprise pour assurer la pérennité de l'entreprise à plus de 3 ans.

Enfin, les prestations de l'Espace Entreprendre de la CCI permettent d'offrir :

- L'accueil, l'information, l'orientation et l'apport d'expertise auprès des porteurs de projet ;
- Les ateliers de formation dispensés aux porteurs de projet et aux chefs d'entreprise ;
- L'accompagnement et l'appui conseil au client tout au long de son parcours de création.

- ii. La mise en place d'opérations collectives sur ces sujets, en cohérence et en complémentarité avec les autres acteurs œuvrant dans le domaine de la création d'entreprise (outils financiers des partenaires de la plateforme Corse financement -CAPI, ADIE, CADEC, ...- Collectivité de Corse et ADEC, BPI...).
- Il peut s'agir d'opérations visant à informer et sensibiliser sur les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat (notamment les aides disponibles), à l'échelle nationale ou territoriale, tout comme des actions visant à promouvoir l'esprit d'entreprendre, ou encore des actions de formation. Parmi les actions les plus emblématiques, portées directement par la CCI de Corse ou associées en tant que partenaire, on citera : les rendez-vous de l'entrepreneuriat, les RDV d'experts (en partenariat avec l'ordre des experts comptables, l'ordre des notaires et l'ordre des avocats), le salon IMPRESA, l'atelier « 3H pour créer mon entreprise » ou encore le dispositif national « 5 jours pour entreprendre ». Par ailleurs, ces opérations peuvent être

menées sur l'ensemble du territoire grâce au réseau d'antennes décentralisées et/ou au réseau partenarial de la CCI de Corse ;

- Il peut s'agir également de participer aux opérations organisées par les partenaires : ex. Forum de la création organisé par Pôle Emploi, opérations organisées par les acteurs de la plateforme Corse Financement, Collectivité de Corse, agences et offices... ;
 - Enfin, la CCI de Corse valorise les femmes entrepreneures, en tant que partenaire de Corsican Business Women au travers de sa participation à des ateliers, conférences... ;
- iii. La mise en place d'actions pour l'accompagnement au développement de la jeune entreprise (moins de 3 ans), destinées à améliorer le taux de survie des entreprises avec : un suivi post création, l'analyse des principaux indicateurs de santé de l'entreprise, une aide au développement commercial, le déploiement d'aides financières...

c) La transmission – reprise-cession d'entreprises

Plusieurs types d'accompagnement sont proposés :

- i. Un accompagnement individuel au travers des offres « Entreprendre et Transmettre » prévues dans la Norme, ou encore le déploiement de l'opération nationale France relance transmission ;
- ii. L'aide à la recherche de financements ;
- iii. La mise en place des actions d'information sur la transmission-reprise d'entreprise afin de faciliter la préparation d'opérations notamment par :
 - La diffusion des opportunités de reprise via la bourse Transentreprises (en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale) ;
 - La participation active de la CCI de Corse au groupe de travail « Transmission » composé de la DDETSPP 2B, la DREETS, l'ADEC, le MEDEF et la CMAR de Corse.

Plus globalement, la CCI de Corse s'engage à animer un réseau de conseillers qualifiés à même d'accélérer l'accompagnement à la transmission-cession d'entreprise, et le déploiement d'actions d'identification d'entrepreneurs cédants et de mise en relation avec des repreneurs par différents moyens ; notamment vers les étudiants avec l'Université et le pôle PEPITE, les demandeurs d'emploi en parcours de création avec Pole Emploi, les porteurs de projet avec outils financiers régionaux (CAPI, ADIE, CADEC...) et les banques locales.

2.4.3 Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie

En Corse, le taux retenu pour l'axe 4 est le suivant :

	2023 cible	2027 cible
Le % de TCCI affecté à l'axe 4 pour la CCI de Corse	31%	31%
Taux de TCCI maximum fixé au niveau national	34%	34%
Taux de TCCI minimum fixé au niveau national	20%	20%

2.4.4 Evaluation de l'axe

La contribution de la CCI de Corse à l'atteinte des objectifs attendus sur cet axe sera mesurée dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs suivants :

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes sensibilisées à la création / transmission / reprise d'entreprise• Nombre de personnes accompagnées à la création / transmission / reprise d'entreprise• Suivi de l'activité d'assistance aux déclarants en matière de formalités définies par la loi (Référentiel en cours d'élaboration / validation avec la tutelle)	<ul style="list-style-type: none">• Taux de pérennité des entreprises à 3 ans dont le porteur de projet a reçu une certification de compétences• Indicateurs d'impact sur l'emploi

2.5 Axe 5 : Accompagner les entreprises à l'international

Cet axe vise à améliorer la compétitivité de l'économie Française, de son modèle de production, dans le but notamment de rééquilibrer le déficit de sa balance commerciale, et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Cette ambition reprend par ailleurs un des défis sociétaux inscrits au titre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Corse, et au bénéfice duquel l'action publique doit agir. En effet, le schéma régional met en lumière les actions de soutien à l'internationalisation des entreprises au service du rayonnement de l'économie insulaire, qui participera au rayonnement de la France. Cet axe d'intervention se fait l'écho également du plan stratégique du réseau des CCI dont les grandes lignes ont été dévoilées précédemment.

2.5.1 Objectif visé par l'axe

L'objectif poursuivi ici vise à accompagner les entreprises dans leur développement international, en vue d'augmenter le nombre des exportateurs, le volume et la valeur des exportations.

Pour mettre en œuvre cet objectif, les CCI interviennent sur les thématiques suivantes :

- La diffusion intensive auprès des entreprises des opportunités à l'international (actions de sensibilisation et d'information sous forme d'évènements de types ateliers, webinaires, rencontres business, mises en relation d'entreprises...) en coopération avec les régions, les agences régionales de développement, Business France, Bpifrance, les services des Douanes, et les expertises publiques ou privées de confiance ;
- L'augmentation du nombre d'exportateurs dans le cadre national et régional de la Team France Export et des conventions partagées entre CCI France, Business France et Bpifrance (sourcing renforcé, notamment en mobilisant l'ensemble des conseillers appui en plus des conseillers « International », qualification, préparation et projection des entreprises à l'étranger) ;
- L'augmentation du volume des exportations (actions de diversification des marchés des entreprises exportatrices dans le cadre de la TFE, suivi dans le temps des exportateurs et mise en relation avec les conseillers appui des CCI, en fonction des thématiques nécessaires au développement de la stratégie internationale) ;
- La coopération internationale, en liaison avec les représentations publiques ou privées des pays étrangers en France et celles de la France à l'étranger, notamment le réseau des CCI Françaises à l'international et le réseau des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ;
- La facilitation de l'implantation des entreprises à l'étranger et leur accélération en lien étroit avec les CCI Françaises à l'international, et le programme VIE de Business France.

2.5.2 Mise en œuvre

Au regard de l'objectif de l'axe 5, la CCI de Corse mènera les actions suivantes qui s'inscrivent dans le cadre de la Norme « International » CCI :

- Sensibiliser, informer, rencontrer et animer les entreprises sur les opportunités de l'international : La CCI de Corse s'engage à promouvoir l'international auprès de ses ressortissants en communiquant sur les opportunités que représente une internationalisation réussie. Les modalités de la mise en œuvre de cet engagement peuvent prendre les formes suivantes :

- Journées de l'International (organisation d'évènements de promotion de la Team France Export auprès des entreprises du territoire de type Rencontres de la Team France Export ; journées pays ou autre, en partenariat avec l'ensemble des membres de la Team France Export ; rdv personnalisés ...)
 - Sensibilisation aux enjeux liés aux crises (impact de la guerre en Ukraine, Brexit, inflation etc.) : organisation de réunions (physique ou distanciel) ou autres sensibilisations dédiées (campagne de phoning ou d'emailing) en fonction des enjeux liés aux crises : sensibilisation au BREXIT avec le Pôle Action Economique, etc ;
 - Participation accrue des PME aux rencontres Acheteurs internationaux sur les salons en France, en cohérence avec les actions de Business France : présentation des différents Pavillon France sur les salons internationaux pertinents en fonction des besoins des entreprises, sensibilisation aux éventuels Business Meetings organisés sur ces salons (Fruit Attraction, Fruit Logistica, Prowein, Specialty Fine Food Fair, SIAL etc...)
 - Accompagnement des filières régionales à l'international : rencontres acheteurs, participation à des salons (Asie : Hong Kong filière cosmétique, Europe : Londres filière IAA), collaboration au long court avec les principales filières régionales (agrumes, Vins de Corse, Salaisonniers de Corse) afin de les sensibiliser au développement international.
- Mais aussi proposer un pré diagnostic Export ;
 - Accompagner individuellement les entreprises exportatrices et les primo exportateurs (aide au montage de dossier, développement d'une stratégie etc...)
 - Mettre en place des formations spécifiques en partenariat avec le « Campus CCI Formation » : formations à la pratique et aux techniques de l'international (et mise en valeur au niveau national) ;
 - Organiser des réunions d'information et de sensibilisation avec les différents partenaires de la Team France Export ;
 - Accompagner les entreprises dans les domaines règlementaires, juridiques et douaniers.
 - Qualifier, préparer, projeter et suivre les prospects pour en faire des exportateurs dans le cadre de l'offre « Team France Export » : le réseau de la CCI de Corse est pleinement engagé aux côtés de l'État, Business France, Bpifrance, la Collectivité de Corse par le biais de l'Agence de Développement Economique de la Corse, ainsi que les opérateurs privés pour accompagner les entreprises dans leur développement international, en vue d'augmenter le nombre d'exportateurs et le volume des exportations. La CCI de Corse travaille en étroite collaboration avec Business France selon les termes des accords TFE, entre CCI France et Business France.

Focus sur l'offre d'accompagnement

1/ Qualification

C'est la phase d'identification et de recueil de besoins auprès des entreprises du territoire afin de pouvoir leur présenter des solutions pertinentes apportées par la Team France Export. Dans le but de répondre correctement à ces besoins, lors d'un rendez-vous en entreprise, le conseiller international recueille toute une série d'informations, qu'il consignera ensuite dans un logiciel de gestion de la relation client (GRC) commun. Ainsi, toute la Team France Export pourra connaître les besoins en termes de développement export des entreprises du territoire et y apporter une réponse.

2/ Préparation

Si besoin, l'entreprise est accompagnée dans la phase de préparation de son développement export, pour lui permettre de mener à bien son projet, avec le plus de chances de succès. Ce sont ces premières étapes qui souvent conditionnent la réussite de l'entreprise sur les marchés internationaux (il s'agit ici de dresser un état des lieux des forces et faiblesses de l'entreprise en vue d'un développement export, cibler les marchés prioritaires de l'entreprise à l'export, élaborer son plan d'actions et son budget de prospection)

3/ Projection

C'est la phase durant laquelle l'entreprise va mettre en œuvre son plan de développement international et mener des actions qui vont lui permettre de pénétrer le(s) marché(s) export qu'elle aura choisi(s). La Team France Export propose une large gamme de prestations qui permet à l'entreprise d'accélérer cette mise en place sur son nouveau marché. Le catalogue de la Team France Export a été retravaillé en 2023 pour plus de lisibilité. Chaque conseiller propose ainsi aux entreprises toutes les prestations de Business France, aussi bien en termes de développement commercial (test marché, recherche de distributeurs, de partenaires commerciaux, participation à des salons, rencontres acheteurs) que de communication ou de solutions de ressources humaines avec le dispositif VIE.

2.5.3 Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie

En Corse, le taux retenu pour l'axe 5 est le suivant :

	2023 cible	2027 cible
Le % de TCCI affecté à l'axe 5 pour la CCI de Corse	6%	6%
Taux de TCCI maximum fixé au niveau national	14%	14%
Taux de TCCI minimum fixé au niveau national	4%	4%

2.5.4 Evaluation de l'axe

La contribution de la CCI de Corse à l'atteinte des objectifs attendus sur cet axe sera mesurée dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs suivants :

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de manifestations / interventions / actions menées auprès des entreprises pour promouvoir l'international• Nombre d'entreprises sensibilisées à l'export• Nombre de PME françaises préparées à l'international• Nombre de PME françaises projetées sur les marchés étrangers• Taux de réalisation d'engagements du nouvel accord stratégique CCI France-Business France :<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de CI CCI déployés dans le réseau○ Plan de prime○ Détection de nouvelles entreprises à potentiel (leads des CCI)○ Montée en cohérence et compétence des équipes	<ul style="list-style-type: none">• Taux de transformation des entreprises préparées (% de primo-exportatrices parmi les PME n'exportant pas initialement)• Indicateur d'impact sur le chiffre d'affaires• Indicateur d'impact sur l'emploi

2.6 Axe 6 : Représenter les intérêts des entreprises

Le plan stratégique du réseau des CCI met en lumière précisément cet axe d'intervention afin de contribuer à la création de territoires intelligents, agiles et durables au service de l'économie.

2.6.1 Objectif visé par l'axe

Cet axe contribue à :

- Affirmer le réseau des CCI comme le premier réseau public de proximité, accélérateur de l'économie et de la croissance durable des entreprises ;
- Structurer et outiller le réseau afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'exploitation des données au service de sa stratégie et de ses clients.

Cet axe vise directement la mission de représentation des entreprises sur le territoire, pour mieux faire valoir leurs intérêts. Ce rôle s'exerce aussi bien en ascendant, en remontant l'expression des besoins des entreprises auprès des pouvoirs publics afin de les éclairer dans leur prise de décision, qu'en descendant pour assurer le déploiement des politiques publiques sur le terrain et assurer ainsi le dernier kilomètre. Pour répondre à cette ambition, il s'agira ici de participer à la conception, à la mise en œuvre, au déploiement et à l'amélioration des politiques publiques. Pour mettre en œuvre l'objectif attendu sur cet axe, les CCI interviennent sur les thématiques suivantes :

- Relais des politiques publiques en proximité ;
- Mission consultative nationale ;
- Mission consultative territoriale ;
- Actions vis-à-vis de l'Etat en région ;
- Actions vis-à-vis des collectivités.

2.6.2 Mise en œuvre

Les actions emblématiques qui seront mises en place pour participer à la conception, à la mise en œuvre, au déploiement et à l'amélioration des politiques publiques en Corse sont les suivantes :

- **Collecter, gérer, analyser et exploiter les données relatives aux entreprises, afin d'éclairer les décideurs politiques et économiques nationaux et locaux dans leurs prises de décision** : La CCI de Corse gère et exploite des données économiques des entreprises des circonscriptions afin de répondre aux obligations légales, aux sollicitations de l'Etat et des autres structures publiques, et ce dans le cadre de l'article D711-67-4 du Code de Commerce. En particulier, elle poursuivra les actions suivantes :
 - La consolidation et la qualification du fichier économique de la CCI de Corse, par le biais des outils numériques ; en particulier, la consolidation des données sur les GMS de + 400 m² (Fichier TASCOS) ;
 - La mise à jour de données économiques des entreprises en Corse ;
 - Des actions visant à améliorer la connaissance des besoins des ressortissants : étude économique, enquêtes et visites de terrain auprès des ressortissants, remontée de terrain des EPCI dans le cadre de contractualisations, remontée d'informations issues des outils d'observatoire et de veille économique déployés par l'ADEC...

- Le suivi et la commercialisation de fichiers d'entreprises issus du Registre du Commerce et des Sociétés, outre les travaux de mises à jour régulières du fichier consulaire (traitement des retours, enquêtes).
- **Mener des missions consultatives :**
La CCI de Corse représente les intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics et des acteurs locaux en Corse. A cet égard :
 - Dans le cadre de leurs interactions avec l'Etat et ses services déconcentrés, la CCI de Corse participe activement aux comités et cellules mis en place (cellules de veille, d'actualité...) et contribue à la territorialisation des politiques nationales économiques (par la diffusion d'informations, la remontée des besoins des entreprises du territoire, et leur accompagnement) ;
 - Elle joue un rôle d'« expert entreprise » reconnu par les services de l'Etat pour donner accès aux informations nécessaires lors des visites ministérielles ou de personnalités ;
 - Dans le cadre de leurs interactions avec les collectivités et EPCI, la CCI de Corse peut être associée à l'élaboration des schémas stratégiques de planification (SRDE2I, CPER...), documents d'orientation et d'urbanisme des collectivités (PLU, Règlement Local de Publicité...), et émettre un avis conformément à la loi (Commission communale d'indemnisation ...). Elle pourra s'appuyer sur le volet « Eclairage sur les documents d'urbanisme et d'aménagement »⁵ de l'offre SoluCCIo. Dans ce cadre, elle accompagne dans :
 - ✓ La description du cadre de consultation et la définition des enjeux ;
 - ✓ La définition des partenaires et la mise en place des travaux de consultation ;
 - ✓ La rédaction d'avis ;
 - ✓ La remise d'avis ;
 - ✓ Et la communication sur l'avis.
 - En outre, la CCI de Corse s'exprime par avis ou rapport sur les grands projets à caractère économique en Corse, sur les projets de textes normatifs impactant les entreprises afin que leurs besoins et attentes soient mieux pris en compte (par exemple, lors de l'élaboration ou de la révision du SRDE2I, dans le cadre de l'expérimentation autour de la mise en place d'un CDI saisonnier, ou encore pour la définition d'aides à finalité régionale) ;
 - La CCI de Corse organise et pilote un groupement des forces vives du territoire dans l'objectif de restituer des contributions en direction des services de l'Etat et de la Collectivité de Corse. Ce groupement baptisé « Collectif des Consulaires et des acteurs du monde économique insulaire » composé de la CCI de Corse, de l'UMIH CORSICA, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse, l'U2P, la CPME CORSICA, le MEDEF Corse, la FCHPA, le SPTC, STRADA CORSA, U NOSTRA, la FNTV CORSE et des Gites de France, se réunit à intervalles réguliers, pour faire remonter les difficultés spécifiques, définir et proposer des mesures à mettre en place et porter d'une seule voix ces propositions.

⁵ [Éclairage sur les documents d'urbanisme et d'aménagement | CCI - Chambre de commerce et d'industrie \(www.cci.fr\)](http://www.cci.fr)

- Elle apprécie régulièrement la situation conjoncturelle et évalue les besoins des entreprises. Cette approche pourra être complétée par une utilisation de l'outil de gestion de la relation client de la CCI de Corse pour interroger des cibles d'entreprise sur leur situation ou leurs attentes.
- **Informer les entreprises sur les dispositifs de soutien de l'Etat (notamment via les outils de communication des CCI et à l'aide du site national les_aides.fr).** A titre complémentaire, la CCI de Corse pourra :
 - Diffuser sur les sites internet et réseaux sociaux de la CCI ;
 - Organiser des réunions d'information et/ou de webinaires ;
 - Produire et diffuser des newsletters CCI ;
 - Mettre en place des mailing ou courriers ciblés auprès des entreprises.

2.6.3 Affectation de Taxe pour frais de Chambres de Commerce et d'Industrie

En Corse, le taux retenu pour l'axe 6 est le suivant :

	2023 cible	2027 cible
Le % de TCCI affecté à l'axe 6 pour la CCI de Corse	7%	6%
Taux de TCCI maximum fixé au niveau national	17%	15%
Taux de TCCI minimum fixé au niveau national	7%	6%

2.6.4 Evaluation de l'axe

La contribution de la CCI de Corse à l'atteinte des objectifs attendus sur cet axe sera mesurée dans le cadre de l'évaluation globale de la COM, une fois par an avec les indicateurs suivants :

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'avis émis sur les documents d'orientation, de planification et d'urbanisme ● Nombre de consultations/visites sur les sites web d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de satisfaction / recommandation

Les actions des 6 axes prioritaires développées par la CCI de Corse visent à conforter une stratégie déployée depuis de nombreuses années afin notamment de :

- Favoriser la mise en compétitivité de l'économie insulaire ;
- Faire de la Corse une vitrine du développement durable ;
- Assister les entreprises dans la mobilisation de ressources humaines de qualité.

3. L'évaluation de l'impact des actions des CCI

L'évaluation de l'impact des actions de la CCI de Corse est réalisée annuellement sur la base des indicateurs d'activité et de performance définis dans le COP.

4. Les modalités de financement et d'affectation de la TCCI sur les missions prioritaires

a) Préambule

Les missions précitées sont financées en totalité ou en partie par de la TCCI (incluant le financement des fonctions supports et de pilotage nécessaires pour les mener à bien) selon des proportions qui peuvent varier dans le temps et en fonction des services proposés, selon les CCI concernées.

Les missions accomplies dans le cadre de Team France Export en liaison avec Business France, au titre de l'appui à l'international, bénéficient d'un montant de TCCI adéquat aux niveaux national et régional sur l'ensemble de la période du COP, permettant de garantir un nombre global de conseillers des chambres dédiés à Team France Export convenu entre CCI France et Business France.

La recherche de co-financements publics (nationaux, régionaux et européens) et les possibilités de facturation restent des objectifs prioritaires qui peuvent venir en complément des actions financées par la TCCI.

Conformément à l'article L.711-16 du code de commerce, l'assemblée générale de CCI France répartit la ressource fiscale entre les CCI de région en fonction des dispositions prévues par cet article, intégrant le cas échéant une modulation, après déduction de la quote-part nécessaire au fonctionnement de CCI France, à ses missions et aux projets de portée nationale.

Ainsi, la part de TFC allouée à chaque chambre de niveau régional est conditionnée (pour 60% de la part performance en 2023) à son atteinte des objectifs de résultat et d'impact fixés par le COP, déclinés au niveau des COM et vérifiés au niveau régional par les Préfets et les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

A noter que le versement du solde de la part performance pour 2023 (40%) est conditionné pour chaque CCIR à l'atteinte d'objectifs liés à la mise en œuvre du plan stratégique CCI (qui est en pleine cohérence avec les objectifs du COP), et à l'excellence opérationnelle du réseau (mutualisations entre CCI ainsi qu'avec le réseau des CMA, mutualisation et harmonisation des systèmes de gestion de la relation clients des CCI pour faciliter le reporting, harmonisation de l'offre de services en matière d'accompagnement des entreprises et de formation sur le territoire, modernisation de ses modalités de déploiement, projets innovants concernant l'accompagnement des entreprises à la transition écologique).

Ces modalités de financement participent ainsi pleinement aux objectifs de performance poursuivis par l'État dans ses établissements publics.

Conformément à l'article L.711-8 précisé par l'article R.712-22 du code de commerce, chaque CCI de région, après déduction de la quote-part prévue par ces articles (c'est-à-dire les dépenses nécessaires à son fonctionnement et aux missions), répartit entre les CCI qui lui sont rattachées la TCCI dont elle dispose. Cette TCCI est affectée de façon globale au niveau régional, à chacun des 6 axes précités pour lequel est fixé un pourcentage de TCCI compris entre un pourcentage minimal et un pourcentage maximal (« tunnel »), dans le cadre d'une trajectoire globale pluriannuelle, pour la période comprise entre 2023 et 2027, avec possibilité de révision annuelle, par l'assemblée générale de CCI France, éléments qui sont communiqués à la tutelle.

Enfin, la CCI de Corse à l'instar des exercices passés, cherchera à obtenir des cofinancements extérieurs sur des actions financées avec de la TCCI, prouvant sa capacité à générer des effets de levier. A titre d'exemple, lors de la précédente programmation INTERREG PC MARITTIMO, pour la période 2014-2020, la CCI de Corse a participé à la réalisation de nombreux projets, parmi lesquels des projets dédiés à la promotion d'un tourisme durable, à la création de réseaux transfrontaliers de services, ou encore à la gestion des risques liés aux changements climatiques et à la sécurité en mer. La CCI de Corse s'est d'ores et déjà positionnée sur la future programmation 2021-2027. Le cofinancement attendu sur ces projets est de l'ordre de 80% pour la partie subvention émanant de l'Europe et 20% provenant de la TCCI.

De même, dans le cadre de la convention ADEC/CCIC prévue pour la mise en œuvre du SRDE2I, des fonds sont mobilisés pour les actions de soutien économiques portées par la CCI de Corse ; ce plan d'actions régional cofinancé de manière paritaire (à titre d'exemple pour 2023, le montant global s'élève à 720 000 € répartis de la manière suivante : 360 000 € pour l'ADEC et 360 000 € provenant de la TCCI) intervient sur les thématiques suivantes :

- Axe 1 : Appui aux Territoires – Actions économiques territorialisées ;
- Axe 2 : Organisation, structuration et développement des filières productives ;
- Axe 3 : Actions collectives, économie de proximité & animation des territoires ;
- Axe 4 : Actions spécifiques : transition / transformation.

Enfin, la CCI de Corse capte d'autres financements pour la mise en œuvre de projets spécifiques (programme SEIZE, économie circulaire, fonds tourisme durable...). A titre d'exemple, pour le programme SEIZE mis en place par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, cela représente une enveloppe de 15 000 € par an (quote-part CCI de 5 000 €).

b) La répartition de la TCCI par axe en Corse

	2023	2027
Axe 1 : Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires	24%	26 %
Axe 2 : Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques, économiques et RH	25%	25%
Axe 3 : Anticiper, orienter, former et recruter	7%	6%
Axe 4 : Entreprendre et Transmettre	31%	31%
Axe 5 : Accompagner les entreprises à l'international	6%	6%
Axe 6 : Représenter les intérêts des entreprises	7%	6%
Gestion des infrastructures (ports, aéroports et palais des congrès)	0%	0%

c) Un cadre de réalisation en devenir

Les conditions du transfert de tutelle de la CCI de Corse vers la Collectivité de Corse, les modalités et conséquences pratiques d'un point de vue juridique et économique, sont en cours d'examen par le Ministère de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ; l'évolution de ce transfert devant intervenir avant la fin 2024.

5. Les modalités de mise en œuvre de la COM

a) Financement des actions des CCI

Les engagements du réseau de la CCI de la Corse pour assurer les 6 missions prioritaires identifiées par le présent Contrat d'Objectifs et de Performance sont rendus possibles grâce à l'affectation par l'État d'un montant de ressources publiques. Les objectifs 2023 sont calibrés sur la base d'une affectation de taxe pour frais de chambres (TCCI) à hauteur de 525 millions d'euros telle que votée en loi de finances pour 2023. Par ailleurs, pendant la période, les acquis organisationnels issus de la loi PACTE sont confirmés, en conservant le maillage territorial de proximité qui fait la plus-value du réseau des CCI, avec l'appui en coordination et en expertise de la CCI de région et sous le pilotage stratégique de CCI France.

b) Engagements du réseau CCI

Les CCI s'engagent à agir comme bras armé de l'État pour le déploiement territorialisé des politiques publiques, à travers des opérations nationales.

Les CCI s'engagent à prendre en charge les besoins des chefs d'entreprise transmis par le service public « Place des Entreprises » afin de proposer une réponse adaptée aux dirigeants (conseil de premier niveau, formation, appui technique) et à capitaliser sur les besoins non couverts exprimés par ce biais pour y apporter une réponse le cas échéant.

Pour assurer l'ensemble des missions du COP, **les CCI s'engagent à poursuivre la montée en compétences de leurs collaborateurs** et à assurer la gestion de leurs talents, notamment à travers la démarche CCI ACADEMIE, validée dans le plan stratégique du réseau.

Ainsi, sur les axes 1 et 2, les CCI sont invitées à assurer la qualité, la formation et la disponibilité d'un réseau de conseillers, ainsi qu'une boîte à outils méthodologiques dédiée aux thématiques « Transitions » afin d'assurer aux entreprises la disponibilité d'interlocuteurs qualifiés sur ces enjeux, en mesure de répondre aux besoins des entreprises ou de les orienter vers d'autres réseaux d'interlocuteurs territoriaux qualifiés sur ces enjeux. Sur ce dernier sujet d'ailleurs, les CCI travailleront en partenariat avec les autres acteurs publics et institutionnels de leur territoire, et en contribuant à faire connaître aux entreprises les offres de service des acteurs économiques et associatifs souverains.

Les CCI s'engagent également à poursuivre les mutualisations internes au réseau (notamment nationales et régionales) ainsi qu'avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Un bilan annuel de l'état d'avancement de ces mutualisations sera présenté dans chaque compte rendu annuel d'exécution des COM et la synthèse sera intégrée au compte rendu annuel du COP.

Le réseau des CCI s'engage à concrétiser l'exemplarité sur les thèmes de préoccupation de l'État, à savoir l'équilibre hommes/femmes, le développement durable (flotte automobile, gestion des bâtiments, déplacements...) ou la déontologie.

Pour la CCI de Corse, cela se traduira notamment par :

- Un déploiement de l'offre nationale de services ;
- Le recours aux outils numériques ;
- Un travail coordonné avec l'ensemble des acteurs du territoire (les différents services de l'Etat, la Collectivité de Corse, agences et offices ainsi que les collectivités en général), dans la recherche de complémentarité entre les compétences et financements, pour proposer une offre de services efficiente et éviter les surcoûts liés à une éventuelle offre de service redondante ;
- Un renforcement de la mutualisation des actions de la CCI avec d'autres acteurs insulaires, notamment la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale de Corse (CMAR), qui constitue un partenaire majeur de la CCI de Corse, à la fois par un réseau constitué de nombreux ressortissants issus du champ des CMA et CCI, mais aussi, de nombreuses conventions partenariales signées par ces deux organismes, afin de contribuer efficacement au développement économique du territoire.

Enfin, pour mener à bien ces actions, le réseau de la CCI de Corse s'engage à assurer la « qualité », la formation et la disponibilité d'un réseau de conseillers afin de proposer aux entreprises des interlocuteurs qualifiés, notamment au regard des questions des entrepreneurs qui peuvent être remontées par la plateforme de l'Etat Place des Entreprises.

6. Les modalités d'évaluation de la COM

La CCI de Corse adresse, au plus tard le 15 mai de chaque année, au préfet de région ainsi qu'à CCI France un compte-rendu annuel d'exécution (« Rex COM ») comprenant pour l'année N-1 (1^{ère} année de référence = 2023), un reporting global pour l'ensemble des axes, et en annexe : les chiffres des indicateurs de chaque opération nationale menée par le réseau (en 2023 : « Accompagner la Transition écologique des PME-PMI », « Accompagner la transformation numérique des PME » et « France 2030 »).

Par la suite, le préfet de région transmet, au plus tard le 15 juin de chaque année, ce compte-rendu d'exécution accompagné de son avis, au ministre chargé de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie et à CCI France.

Enfin, chaque année, CCI France réalise un compte-rendu consolidant l'ensemble des REX des CCI de région, présenté en CODIR ainsi qu'en AG, et transmis à la tutelle.

SIGNATAIRES

Alain DI CRESCENZO,

Jean DOMINICI,

Amaury de SAINT-QUENTIN,

Président de CCI France

Président de la CCI de Corse

Préfet de Corse